



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.56

31 octobre 1985

FRANCAIS

QUARANTIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 31 octobre 1985, à 10 h 30

Président : M. de PINIES (Espagne)  
puis : Mme CASTRO de BARISH (Vice-Présidente) (Costa Rica)  
M. KIILI (Vice-Président) (Kenya)

- Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [14]
  - a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence
  - b) Projet de résolution
- Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [35] (suite)
  - a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
  - b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports
  - c) Rapport du Secrétaire général
  - d) Rapport de la Commission politique spéciale

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

- a) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DE L'AGENCE (A/40/576 et Corr.1)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/40/L.8)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Conformément à la décision qu'elle a prise à sa séance plénière d'hier après-midi, l'Assemblée générale va commencer l'examen du point 14 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique".

L'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence (A/40/576 et Corr.1).

J'invite le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 1984.

M. BLIX [Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)] (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit tout d'abord permis, monsieur le Président, de vous remercier et de remercier l'Assemblée générale de m'avoir permis, en dépit du programme chargé, de venir présenter le rapport de l'Agence.

Depuis leur création, il y a 40 ans, les Nations Unies doivent faire face aux conséquences de la conquête par l'homme de l'énergie nucléaire. Dans la toute première résolution qu'elle a adoptée, l'Assemblée générale a créé en janvier 1946 une Commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique. A l'époque, il n'existait aucun réacteur nucléaire dans le monde et il n'y avait qu'un seul Etat doté d'armes nucléaires. Aujourd'hui, l'existence d'environ 370 réacteurs nucléaires qui produisent de l'électricité et d'environ 50 000 ogives nucléaires appartenant à cinq pays souligne le succès du monde mais aussi son incapacité à relever les défis de la nouvelle technologie.

Depuis 1955, année où s'est tenue à Genève la première Conférence des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, se poursuit la double approche : le libre accès à la technologie de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et l'engagement pris contre le développement militaire. Cette approche, qui consiste à contribuer activement aux utilisations pacifiques et à empêcher qu'elles soient utilisées à des fins militaires, caractérise également le Statut de

M. Blix

l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) créée en 1957 en tant qu'organe autonome ayant des liens directs avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Une approche rationnelle du problème énergétique du monde continue d'exiger la promotion de la puissance nucléaire, tout comme une approche rationnelle des problèmes de sécurité du monde continue d'exiger le démantèlement des armes nucléaires suicidaires et la prévention du transfert de ces armes à d'autres pays.

L'Assemblée générale est saisie du rapport annuel de l'AIEA pour 1984. En présentant le rapport, je vais appeler l'attention sur certaines questions relevant du domaine nucléaire, souligner certaines de nos activités et compléter le rapport de 1984 avec quelques informations de l'année en cours.

Avant d'aborder le rapport en détail, je vais mentionner certains des points les plus importants.

Premièrement, en dépit d'un budget dont la croissance réelle est nulle, l'AIEA, en 1984, a élargi ses activités de promotion, notamment sa coopération avec les pays en développement, et a continué de renforcer les activités de garanties. Cela a été possible grâce aux économies réalisées dans certains domaines et à une efficacité accrue.

Deuxièmement, en février dernier un accord a été signé à la suite de l'offre volontaire de l'Union soviétique d'accepter les garanties de l'AIEA sur certaines de ses installations nucléaires pacifiques, et la première inspection réalisée en vertu de cet accord a eu lieu en août dernier.

M. Blix

Troisièmement, en août-septembre de cette année, au cours de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a présenté des rapports de fond, notamment sur ses travaux dans les domaines du transfert des techniques nucléaires aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et sur les garanties. La Conférence a pu parvenir à un consensus sur une déclaration finale qui contient un certain nombre de points concernant directement l'Agence.

Quatrièmement, en septembre, au cours de la Conférence générale de l'AIEA, la Chine a annoncé qu'elle envisageait de placer certaines de ses installations nucléaires civiles sous les garanties de l'AIEA.

Je passe maintenant au développement de l'énergie nucléaire et aux travaux de l'Agence dans ce domaine. Au cours de l'année 1984, la capacité nucléaire totale installée dans le monde a augmenté de 17 p. 100; c'est là la plus forte augmentation annuelle depuis l'introduction à grande échelle de l'énergie nucléaire au début des années 70. Les centrales nucléaires ont produit environ 13 p. 100 du total de l'électricité dans le monde et, d'ici à l'an 2000, elles en produiront 20 à 25 p. 100. Dans un monde où l'on enregistre une reprise du développement et de la croissance économiques et où les combustibles fossiles soulèvent des problèmes environnementaux particuliers sous la forme de pluies acides et de production de gaz carbonique, l'énergie nucléaire, selon moi, sera de plus en plus considérée comme une option majeure et indispensable pour faire face aux demandes croissantes d'électricité. Alors que la consommation d'énergie primaire est stagnante, la demande en électricité a augmenté parallèlement à la production nationale brute.

Certains développements récents, par exemple de nouveaux types de combustible nucléaire plus efficaces et des cycles plus longs de fonctionnement, ont contribué à rendre le tableau économique de l'énergie nucléaire encore plus positif qu'il y a quelques années.

Dans la plupart des cas, l'énergie nucléaire offre un avantage économique certain par rapport au charbon. La normalisation de la conception des centrales, des procédures de réglementation rationalisées et des contrôles de gestion rigides permettent de maintenir les coûts à des niveaux acceptables.

Toute la question du financement des centrales d'énergie nucléaire, cependant, est devenue une contrainte majeure, non seulement pour les pays en développement, mais aussi pour certains pays industrialisés, car leur installation exige un

M. Blix

investissement initial très élevé. Il faut compter, pour l'installation d'une centrale d'une puissance de 600 à 700 mégawatts, une mise de fonds totale de l'ordre de 1,5 à 2 millions de dollars, y compris les intérêts accumulés pendant la construction. L'AIEA n'est pas une institution de financement, mais ses membres et la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération lui ont demandé d'accorder une plus grande attention à cet obstacle particulier à l'introduction de l'énergie nucléaire en étudiant de nouvelles approches et en facilitant les rencontres des responsables de la planification de l'énergie et des représentants des institutions financières.

L'utilisation de réacteurs de faible ou moyenne puissance serait un des moyens de mettre l'énergie nucléaire à la portée d'un plus grand nombre de pays en développement ou d'autres régions ayant un réseau électrique limité. La première phase d'une étude de l'Agence sur ce thème est maintenant terminée et montre que quelque 23 modèles de centrales d'une puissance inférieure à 600 mégawatts sont disponibles. Cependant, les débats se poursuivent également au sujet de centrales qui seraient plus simples et présenteraient des garanties de sûreté plus grandes que les centrales actuelles. Ces centrales seraient une option à plus long terme - vers l'an 2000 - tant pour les pays en développement que pour les pays industrialisés.

La promotion de la sûreté nucléaire est l'une des conditions préalables à l'expansion ultérieure de l'énergie nucléaire; il faut également que le public soit convaincu que l'énergie nucléaire ne présente pas de danger. L'accident de Three Mile Island a sérieusement sapé la confiance dans l'énergie nucléaire. Une multitude de reportages concernant cet accident - qui a seulement provoqué la fuite de faibles quantités de matières radioactives et n'a fait de mal à personne - ont inondé le monde des médias et ont réduit à néant des années de statistiques positives sur la sûreté du fonctionnement des centrales nucléaires.

Qu'en est-il de la situation réelle concernant la sûreté de l'énergie nucléaire de nos jours? Certaines généralisations et données objectives peuvent être présentées à cet égard. Nous avons maintenant accumulé une expérience portant sur quelque 3 600 années-réacteur sans qu'un seul accident mortel dû aux rayonnements n'ait été signalé dans une centrale nucléaire commerciale. Des accidents et des incidents continuent, bien sûr, de se produire dans des centrales nucléaires, mais, comme le montrent les chiffres disponibles, un meilleur entretien et un meilleur fonctionnement en réduisent le nombre et en limitent les

M. Blix

conséquences. Une bonne sécurité égale une bonne économie. En outre, l'analyse de l'accident de Three Mile Island commence à fournir au monde un tableau plus réaliste de l'évolution et des conséquences éventuelles d'une fusion du coeur. Grâce à la recherche et à l'expérimentation, les zones d'ombre s'éclaircissent progressivement.

L'AIEA a élaboré un programme très actif pour aider ses membres qui s'efforcent de promouvoir la sûreté nucléaire et de respecter les normes de sûreté. Ce programme a été considérablement élargi ces dernières années grâce au système de notification des incidents, à des équipes de conseillers sur la protection contre les rayonnements et au Groupe consultatif international pour la sûreté nucléaire, qui a été créé cette année.

La responsabilité de la gestion des résidus de combustible et du traitement ultime des déchets radioactifs, de même que la responsabilité de la sécurité du fonctionnement nucléaire incombent naturellement aux gouvernements qui permettent les activités produisant de tels déchets. Depuis plusieurs années, les experts du monde entier sont convaincus qu'il n'est pas besoin de percées scientifiques ou techniques pour assurer, en toute sécurité, une gestion des déchets pendant toute la longue existence de leur radioactivité élevée. En fait, nombreux sont ceux qui estiment que l'isolation complète par rapport à la biosphère des déchets nucléaires hautement radioactifs soutient très favorablement la comparaison avec la façon dont sont traités les déchets d'autres industries, ce qui, selon eux, constitue un important argument en faveur de l'énergie nucléaire. Cependant, dans plusieurs pays, il y a une vive réaction de l'opinion publique, qui ne voit pas la question sous cet angle et les craintes concernant les déchets nucléaires sont à la base d'une bonne portée de l'opposition que nous voyons se manifester dans ces pays contre l'énergie nucléaire.

L'on espère que plusieurs mesures influenceront favorablement l'opinion publique. Ce qui est probablement le plus important, c'est la construction d'installations d'une capacité suffisante pour le stockage intermédiaire de déchets hautement radioactifs et l'aménagement de sites ou d'installations pour les déchets moyennement ou faiblement radioactifs. De telles installations et de tels sites sont, en fait, en cours d'aménagement dans de nombreux pays. La diffusion d'informations plus factuelles sur la question des déchets et sur notre capacité

M. Blix

d'y faire face sera également utile. Dans le cadre de ses activités dans le domaine des déchets, l'AIEA veille à ce que ses membres échangent des données d'expérience pratique et à ce que l'expérience accumulée soit mise à la disposition de tous et donne lieu à des recommandations et des directives.

Avant d'en terminer avec mes remarques sur la question du traitement des déchets, je voudrais informer l'Assemblée que l'AIEA a préparé, dans le cadre des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Convention de Londres relative aux déchets, une révision de la "définition" des déchets hautement radioactifs que l'on ne peut jeter dans la mer et des "recommandations" sur d'autres déchets radioactifs. Des efforts considérables ont été consacrés à cette tâche, à laquelle l'Agence, d'autres institutions spécialisés des Nations Unies et des organisations intergouvernementales ont collaboré étroitement.

A la réunion de septembre des parties contractantes à la Convention de Londres, la majorité des parties sont convenues de suspendre tout déchargement dans la mer de déchets radioactifs jusqu'à ce que d'autres études et évaluations aient été effectuées. L'AIEA procédera à certaines de ces évaluations dans le cadre de ses responsabilités en vertu de la Convention.

La promotion du transfert des techniques nucléaires aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire n'a cessé d'être une tâche importante depuis la Conférence des Nations Unies tenue à Genève en 1955. Comme l'a souligné récemment la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, l'AIEA est l'instance multilatérale principale à cette fin. Ce sont les pays en développement qui comptent le plus sur le transfert des techniques, qui est nécessaire si l'on veut combler l'écart technologique.

Les ressources totales disponibles attribuées au programme d'assistance technique et de coopération de l'AIEA ont presque doublé entre 1980 et 1984, et s'élevaient, en 1984, à près de 36 millions de dollars. Les fonds extrabudgétaires ont continué de représenter près de 25 p. 100 de la totalité des fonds reçus. Je suis très heureux également de pouvoir dire qu'une augmentation annuelle de 12 p. 100 des contributions au Fonds d'assistance technique et de coopération pour la période triennale 1987-1989 a fait récemment l'objet d'un consensus au Conseil des Gouverneurs de l'Agence. Cela permet à l'Agence d'établir, sur une base stable, la planification de son programme de coopération au développement.

M. Blix

Naturellement, nous espérons que le Fonds sera alimenté, plus encore que par le passé, par d'autres contributions pour la mise en oeuvre de projets individuels qui ne peuvent être financés par le Fonds.

Je suis heureux de pouvoir dire également que, dans le cadre de nos activités de coopération technique dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, l'accent est mis sur l'Afrique; l'Agence contribue ainsi aux efforts déployés dans le cadre du système des Nations Unies pour faire face à la situation critique que connaît l'Afrique et pour établir un lien entre la fourniture d'assistance et un processus de développement soutenu.\*

---

\* Mme Castro de Barish (Costa Rica), vice-présidente, assume la présidence.



M. Blix

En fait, plus de 40 p. 100 des projets de coopération technique de l'Agence dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture se situent en Afrique. Un projet à grande échelle au Nigéria a montré la faisabilité d'utiliser la technique de l'insecte stérile pour contenir une espèce de la mouche tsé-tsé et pourrait servir de modèle pour d'autres pays africains. Je pourrais également mentionner les techniques isotopiques qui sont utilisées dans plusieurs pays africains pour étudier et mettre en valeur les ressources en eau.

Pour passer maintenant au rôle de l'AIEA en matière de garanties, je voudrais d'abord dire que 1984-1985 a été une période d'expansion et de consolidation. La majeure partie des activités en matière de garanties découlant d'accords conclus ou d'obligations contractées en vertu du Traité sur la non-prolifération (TNP), l'Agence a longuement exposé ces activités à la troisième Conférence d'examen du TNP. Nous nous félicitons de constater que la Déclaration finale de la Conférence reflétait un consensus parmi les Etats parties sur la nécessité et l'utilité de maintenir le système de garanties de l'AIEA. Il y a, certes, plusieurs opinions sur divers aspects de sa mise en oeuvre, sur les modalités de paiement et autres, mais toutes conviennent que le système est indispensable pour maintenir le commerce nucléaire, pour faciliter le transfert de technologie nucléaire et pour créer la confiance. Je pourrais citer le paragraphe 11 de la Déclaration, où il est dit :

"La Conférence note avec satisfaction l'amélioration des garanties de l'AIEA, qui lui ont permis de continuer à appliquer efficacement les garanties pendant une période de croissance rapide du nombre des installations sous garantie. Elle note également que la méthode des garanties permet de surveiller de façon appropriée les installations sous garantie."

Tandis que la Conférence d'examen du TNP a recommandé la poursuite de la mise en oeuvre universelle des garanties de l'Agence pour toutes les activités nucléaires pacifiques dans tous les Etats, l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence générale de l'AIEA ont exprimé particulièrement leur préoccupation quant à la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud et d'Israël et demandé à ces deux pays de placer toutes leurs installations nucléaires sous les garanties de l'Agence.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, le Conseil des gouverneurs et le Directeur général de l'AIEA ont été priés de contribuer à la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dans la mesure où elles

M. Blix

concernent les travaux de l'Agence. Nous continuons de le faire. Pour sa part, la Conférence générale de l'AIEA a, cette année, adopté une résolution relative à l'Afrique du Sud dans laquelle elle demande notamment à tous les Etats membres de cesser toute coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud. Bien qu'aucun progrès n'ait été accompli jusqu'ici, ce qui est regrettable, sur la question des garanties de portée générale, les discussions se poursuivent avec les autorités sud-africaines sur la mise en oeuvre des garanties en ce qui concerne une usine semi-commerciale d'enrichissement.

S'agissant d'Israël, la Conférence générale de l'AIEA, examinant les conséquences de l'attaque militaire israélienne sur le réacteur de recherche nucléaire iraquien, a examiné une lettre contenant certains engagements de la part du Gouvernement israélien et noté que, par cette lettre,

"Israël s'est engagé à ne pas attaquer des installations nucléaires pacifiques en Iraq, ailleurs au Moyen-Orient ou en tout autre lieu."

En outre, la Conférence a estimé que

"le système de garanties de l'AIEA permet d'établir et de réexaminer la nature pacifique des installations nucléaires qui sont soumises à ces garanties..." et lancé un appel aux

"organes internationaux compétents pour qu'ils prennent des mesures, conformément à leur mandat, afin d'assurer l'inviolabilité des installations nucléaires pacifiques, contribuant ainsi au développement en toute sécurité de l'énergie nucléaire."

Cela m'amène à un point important : lorsqu'un Etat soumet son programme nucléaire général ou une installation nucléaire aux garanties, que peut-il escompter outre la facilitation du commerce et du transfert des techniques?

Parfois, on laisse entendre que la vérification des garanties et les inspections empiètent sur la souveraineté des Etats. A mon avis, c'est une erreur. Les garanties ne sont imposées que sur invitation d'un Etat souverain et sur la base d'un accord conclu entre cet Etat et l'Agence. Il serait plus juste de considérer le système de vérification comme un service rendu à l'Etat souverain qui préfère que ce soit une autre partie, en l'occurrence l'Agence, qui confirme la sûreté de ses installations.

L'Etat qui se pourvoit de ce service s'attendra naturellement que les autres Etats aient toute confiance quant à l'utilisation pacifique des installations sous garanties et qu'ils agissent en conséquence. Il n'y a pas encore de règle

M. Blix

générale établie protégeant les installations nucléaires contre une attaque armée en vertu de garanties ou d'autres dispositions. Cependant, une formule permettant la protection des centrales nucléaires a été ajoutée en 1977 dans le Protocole additionnel I à la Convention de Genève, et la question a été examinée de façon approfondie - sans résultat jusqu'à présent - dans le cadre de la Conférence du désarmement. Tout récemment, la Conférence d'examen du TNP, examinant la question des attaques contre des installations nucléaires sous garanties, a engagé tous les Etats à conjuguer leurs efforts en vue de la conclusion rapide d'un instrument assurant cette protection. Cette demande a également été faite à la Conférence générale de l'AIEA.

La Conférence d'examen du TNP s'est attachée tout particulièrement aux accords de garanties conclus avec les Etats dotés d'armes nucléaires et a prié l'AIEA de tirer pleinement parti de la coopération offerte par ces Etats en vue de la mise en oeuvre de ces accords. La Conférence, comme je viens de le mentionner, a également demandé que l'on continue de promouvoir le principe de l'application universelle des garanties de l'AIEA à toutes les activités pacifiques nucléaires dans tous les Etats; en ne faisant aucune exception pour les Etats dotés d'armes nucléaires.

L'importance des activités en matière de garanties pour les Etats dotés d'armes nucléaires ne réside pas tellement dans le domaine de la non-prolifération. Il serait utile cependant qu'on garantisse que les installations nucléaires, les importations d'autres Etats ou même l'ensemble du programme de l'Etat doté d'armes nucléaires se limitent aux utilisations pacifiques. Les garanties sont peut-être plus importantes dans le cas des Etats dotés d'armes nucléaires parce qu'elles offrent au monde un précédent en matière de vérification des activités nucléaires de ces Etats et qu'elles constituent une première notification de ces activités. Ce précédent est d'autant plus intéressant qu'une première inspection a été menée dans l'Union soviétique, outre celles qui ont eu lieu aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en France. Nous nous félicitons également de ce que la Chine se propose de conclure un accord de garanties.

Dans ce contexte, il est bon de rappeler le rapport de 1985 du Secrétaire général de l'ONU, dans lequel il déclare :

"L'Agence internationale de l'énergie atomique a une expérience unique en la matière puisqu'elle veille à l'observation des dispositions relatives à la non-prolifération et s'assure que l'énergie nucléaire est utilisée à des fins

M. Blix

pacifiques. On pourrait donc mettre à profit ses connaissances en lui demandant de fournir en outre les moyens de surveiller l'application d'accords sur les armes nucléaires." (A/40/1, p. 12)

Je partage pleinement les vues du Secrétaire général et je voudrais ajouter à ce sujet que plusieurs leçons peuvent être tirées du système de garanties. Premièrement, si les accords sur la non-acquisition d'armes nucléaires exigent un système poussé de vérification sur place, nous pouvons assumer sans risque d'erreur que tout accord relatif au désarmement nucléaire actuel exigera une vérification fiable, y compris une forme d'inspection sur place. Deuxièmement, nous devons reconnaître que les mécanismes de vérification ne pourront jamais tenir lieu de police internationale. Lorsque l'Agence découvre une violation ou lorsqu'elle ne peut parvenir à une conclusion, elle ne peut intervenir; elle ne peut que jeter l'alerte. Troisièmement, nous pouvons prévoir que, dans la plupart des cas, la vérification ne pourra pas être menée sur tout le territoire de l'Etat, mais seulement dans certaines installations ou zones bien déterminées, des exceptions pouvant peut-être être faites pour diverses formes de vérification à la suite d'une contestation ou d'une plainte.

Je voudrais terminer en mentionnant le quarantième anniversaire des Nations Unies. L'ONU et la plupart des organisations du système des Nations Unies ont été créées à la suite de la seconde guerre mondiale et le monde entier les a appuyées en espérant qu'elles faciliteraient la coopération et empêcheraient les conflits. Il n'y a aucun doute que c'est souvent le cas et que la coopération institutionnalisée contribue au tissage progressif d'un tissu social international, à la création d'une communauté internationale. J'ai essayé de montrer comment l'AIEA y contribuait.

M. Blix

Cependant, il n'y a aucun doute sur les sentiments de frustration que les peuples d'un grand nombre de pays éprouvent devant des débats internationaux qui n'aboutissent jamais à des solutions, où les problèmes traînent et où les mêmes questions sont traitées dans des instances différentes, avec des secrétariats perçus comme étant trop importants, trop bien rémunérés et improductifs. Ce serait une erreur, tant de la part des gouvernements que des secrétariats, d'ignorer les sentiments d'impatience sous-jacents qui se cachent derrière ces critiques. Ils ont pourtant pour tâche commune d'assurer que les organisations soient utilisées de façon constructive et efficace et qu'une répartition raisonnable des travaux empêchent le double-emploi et les répétitions. Le quarantième anniversaire devrait, à mon avis, susciter une nouvelle initiative dans ce sens.

En nous efforçant d'accroître l'efficacité du système et de réduire ses coûts, nous devons cependant veiller à ne pas porter atteinte au système lui-même. Ayant la responsabilité du secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui fait partie du système commun des Nations Unies, j'ai le devoir de signaler que certaines attitudes et certains actes provoquent un malaise et des inquiétudes parmi le personnel.

Si nous voulons diriger efficacement les organisations, comme on le demande à juste titre, nous devons pouvoir compter sur un personnel capable et motivé. Il ne fait aucun doute que les conditions de l'emploi affectent notre capacité de recruter et de maintenir ce personnel. Un personnel de qualité nous quittera progressivement s'il estime qu'il est victime de critiques injustes ou à de mesures administratives arbitraires. Le personnel considère les récentes décisions concernant le système des Nations Unies de la Caisse commune des pensions du personnel et le fonctionnement du système d'indemnité de poste comme une érosion de leurs conditions d'emploi et aussi comme un défi quant à la crédibilité du système commun et de son fonctionnement établi.

Je ne peux croire qu'il y ait eu une intention de provoquer le personnel compétent et dévoué pour l'inciter à prendre prématurément sa retraite alors qu'il peut encore fournir de nombreuses années de service. Pourtant, tel est le cas. La possibilité de perdre des avantages et des droits, ce que le personnel a toutes les raisons de croire, a entraîné ce résultat.

M. Blix

L'Assemblée générale examinera à la présente session les recommandations faites par les organes compétents et experts du système commun, par le Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et la Commission de la fonction publique internationale, en ce qui concerne les conditions d'emploi. Je ne m'attarderai pas sur le détail de ces recommandations, mais j'espère sincèrement que lorsque des mesures seront prises, l'on tiendra compte de leur incidence profonde sur notre capacité de gérer efficacement l'Organisation.

Comment les gouvernements se conduisent-ils vis-à-vis des autres, quelles initiatives prennent-ils, comment cherchent-ils à utiliser les mécanismes des organisations internationales pour harmoniser leurs actions et pour résoudre les différends? Voilà autant de questions décisives pour l'efficacité des organisations. Cependant, le moral et la motivation dans les secrétariats jouent un rôle relativement important pour la qualité des documents sur lesquels reposent les discussions, pour l'organisation des réunions, pour la qualité de l'aide technique et pour l'exécution d'une multitude de décisions dans tous les domaines.

Pour terminer, je lance un appel afin que, dans le cadre de l'examen des travaux et des procédures, l'on prête à nouveau attention à la nécessité de maintenir une politique saine de ressources humaines à l'égard du personnel qui sert la famille des Nations Unies. Je voudrais enfin, ici à New York remercier le Gouvernement autrichien, hôte de l'AIEA, de sa coopération et de toute l'assistance qu'il offre à l'Agence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le Directeur général pour la présentation du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'Assemblée poursuivra l'examen de cette question à une date ultérieure qui sera annoncée dans le Journal.

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/40/22 et Add.1 à 4)
- b) RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS (A/40/36)
- c) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/760)
- d) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/40/805)

M. FARAH DIRIR (Djibouti) (interprétation de l'anglais) : La situation en Afrique du Sud défie toute solution raisonnable, alors que nous voyons la grande majorité des Africains noirs vivre sous le système cruel de l'apartheid, privée de ses droits politiques et humains fondamentaux et de ses libertés fondamentales.

M. Farah Dirir (Djibouti)

Le régime de Pretoria continue à ignorer de façon arrogante tous les appels lancés à l'échelle internationale, y compris les décisions et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, pour changer les pratiques de l'apartheid.

Face à ce déni, la majorité sud-africaine noire n'a jamais baissé les bras. Elle a poursuivi sa lutte dans les conditions les plus défavorables pour pouvoir exercer ses droits inaliénables à la liberté et à la justice et a affronté tous les actes décourageants d'oppression avec un courage et une détermination enviables.

Confronté à une forte résistance des masses, le régime de l'apartheid n'a reculé devant rien dans l'escalade de sa violence et de son intimidation militaires et policières. De ce fait, la tension, la violence et la destruction massive de vies humaines et de biens matériels sont à l'ordre du jour. Ainsi le spectre de l'apartheid a fait du territoire sud-africain, malgré ses ressources humaines et naturelles, sa faune et ses richesses minérales, l'un des pays les plus malheureux de la terre.

En effet, la politique du régime de l'apartheid d'Afrique du Sud, avec comme toile de fond la terreur et la violence incessantes, a suscité un vif émoi international, qui appelle des mesures internationales accrues pour éliminer le mal de l'apartheid.

Comment le monde épris de liberté peut-il tolérer un système qui soumet la grande majorité de sa population aux formes extrêmes d'humiliation, de ségrégation, de discrimination raciale et d'affronts? Comment peut-on permettre de s'épanouir à un système déniait les droits fondamentaux de ceux qui s'y opposent pacifiquement? Il est triste de constater que la communauté internationale n'est plus qu'un simple observateur face au spectre de l'apartheid, alors que les dirigeants de la communauté noire sont emprisonnés sans procès, torturés et tués dans leur prison, alors que les écoliers et leurs parents sont tués par centaines et par milliers dans les rues; alors que l'on fait pression par des actes d'intimidation sur les familles innocentes et que leurs maisons sont perquisitionnées sans autorisation. Face à ces atrocités, il n'est pas surprenant que nous soyons les témoins d'une résistance et d'une opposition qui émanent des organisations communautaires, des travailleurs et de leurs syndicats, des étudiants et des institutions religieuses et qu'il y ait des condamnations internationales croissantes pour balayer le système de l'apartheid et ses pratiques odieuses.

M. Farah Dirir (Djibouti)

Le régime sud-africain, plus obstiné que jamais et refusant de renoncer à ses desseins maléfiques, a récemment imposé un état d'urgence dans le pays, créant ainsi un règne de la terreur sans précédent. De ce fait la violence a libre cours, frappe de nombreuses villes africaines et continue de s'accroître dans des proportions alarmantes. La communauté internationale est inquiète face au spectre des forces de police qui transforment les grèves pacifiques dans divers secteurs de la société africaine en des bains de sang qui font des milliers de victimes.\*

---

\* Le Président assume la présidence.



M. Farah Dirir (Djibouti)

Nous sommes certains que malgré cette horreur, la campagne d'intimidation flagrante et de harcèlement contre les mineurs, les raids des forces de police dans divers townships, les arrestations et les détentions d'étudiants, d'écoliers, de mineurs et de politiciens africains sont des tactiques téméraires qui sont totalement vouées à l'échec.

Nous estimons que si communauté internationale a condamné l'apartheid comme étant un crime contre l'humanité, il est plus que temps que la communauté mondiale mobilise ses forces pour éliminer complètement ce système maléfique, et appuie la lutte légitime du peuple sud-africain pour démanteler ce système et établir par la suite une société démocratique.

Nous constatons que l'apartheid donne des signes de déclin, et nous aimerions croire que la vague montante de l'indignation internationale éveille enfin les forces politiques et morales de la communauté mondiale pour qu'elles exigent du régime sud-africain qu'il abandonne ses pratiques d'apartheid. Nous aimerions également croire que cette prise de conscience aura bientôt assez de vigueur et d'élan pour exercer une pression suffisante sur le régime de Pretoria et l'amener à lever l'état d'urgence, à libérer tous les prisonniers politiques et les détenus, à retirer d'urgence toutes ses forces de police des townships africains et à réformer sa politique d'apartheid afin que les besoins fondamentaux et la survie même de la majorité africaine soit assurée.

Le mouvement international contre l'apartheid devrait examiner sérieusement tous les types de sanctions économiques et militaires susceptibles de mener à un désinvestissement complet et à un embargo commercial, y compris la mise en œuvre complète et efficace de l'embargo sur les armements à l'encontre de l'Afrique du Sud notamment pour l'empêcher d'acquérir de nouvelles capacités d'armes nucléaires.

NOUS réaffirmons une fois encore que la condamnation internationale de l'apartheid devrait se traduire par un appui actif à la lutte qui est menée contre ce système et par une assistance concrète et tangible aux fronts de libération du peuple sud-africain.

Je ne saurais terminer mon intervention sans féliciter le Comité spécial contre l'apartheid pour les efforts qu'il a déployés, sous la direction de l'ambassadeur Garba, du Nigéria, pour attirer l'attention de la communauté

M. Farah Dirir (Djibouti)

internationale sur la gravité de la situation qui règne en Afrique australe à la suite de la politique d'agression et d'oppression du régime sud-africain.

Nous sommes heureux de constater que le Comité a contribué activement à mobiliser l'appui de la communauté mondiale dans l'adoption de mesures globales contre l'apartheid ainsi qu'en témoignent de façon manifeste les conférences régionales et internationales qui ont eu lieu en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique du Nord. Nous félicitons également le Comité pour les efforts qu'il a déployés en vue de promouvoir une action sur des aspects spécifiques de la campagne contre l'apartheid dans le domaine des sports, des femmes, des enfants et des droits au travail.

La délégation de Djibouti s'associe aux conclusions du Comité et par conséquent appuie ses recommandations. Nous demandons à tous les gouvernements et aux autres institutions de la communauté internationale de coopérer aux efforts déployés afin de mettre au point des mesures efficaces contre le régime sud-africain et de continuer à fournir toute l'assistance nécessaire au peuple d'Afrique du Sud et à ses mouvements de libération nationale.

Nous pensons que grâce à la solidarité nationale et au soutien actif de toutes les nations éprises de liberté, le jour viendra où le gouvernement de la majorité triomphera et où les masses africaines décideront de leur propre destin et pourront exercer leurs droits constitutionnels afin de créer une société libre, non raciale et démocratique.

M. PAZ AGUIRRE (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Peu de jours après avoir accédé à la présidence de l'Uruguay, le 1er mars 1985, date historique qui marque le plein rétablissement des institutions démocratiques, le Dr Julio Maria Sanguinetti a envoyé un message au Secrétaire général des Nations Unies à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Dans ce message, le Président de l'Uruguay, interprète légitime de la volonté de son peuple, a réaffirmé qu'il rejetait totalement la politique de discrimination raciale, pour des raisons morales et politiques fondées sur nos traditions philosophiques et culturelles.

En rappelant que notre pays est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale depuis 1968, et qu'il a été le premier Etat à reconnaître la compétence du Comité pour ce qui est des plaintes personnelles, le président Sanguinetti a réaffirmé, à cet égard, son plus ferme appui à toutes les mesures adoptées pour mettre fin à la politique d'apartheid et à

M. Paz Aguirre (Uruguay)

toute politique de discrimination raciale, qui heurtent nos plus profondes convictions humanistes dont l'élément essentiel est l'égalité entre tous les êtres humains.

Nous vivons dans une période agitée de l'histoire de l'humanité, caractérisée par la haine et la division entre les peuples, par la prolifération de la violence sous des formes multiples, dans de nombreuses régions de la planète, par le mépris répété des normes fondamentales de la coexistence internationale.

Dans ce monde qui s'est beaucoup perfectionné dans le domaine de la science mais bien peu dans celui de la conscience, il y a encore de nombreux systèmes oppressifs et qui violent les droits de l'homme, mais le concept de la personne humaine s'est renforcé, en ce sens qu'on reconnaît à tous les êtres humains une dignité propre qui fait d'eux essentiellement des êtres égaux jouissant de droits inaliénables, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, comme le stipule la Charte des Nations Unies. Les violations de ces droits constituent un affront à la civilisation, mais aucun régime juridique, aucun système politique n'ose aujourd'hui nier ce concept ni ne se risque à officialiser ou à institutionnaliser des traitements discriminatoires à l'encontre des êtres humains et moins encore à instaurer une société fondée sur l'une de ces formes de discrimination. Il y a cependant une exception : le régime d'Afrique du Sud.

En Afrique du Sud on a institué une société raciste au sein de laquelle le plein exercice des droits inhérents à la personne humaine est déterminé essentiellement en fonction de la couleur de la peau des individus. Ainsi le régime sud-africain constitue un défi à la conscience de l'humanité, un défi ouvert, objectif et arrogant qui n'a pas besoin d'être démontré puisqu'il se proclame comme tel lui-même. C'est pourquoi dans le monde divisé où nous vivons, cette situation répugnante et infâme exige une condamnation unanime de la part des gouvernements et des nations.

Dans ce contexte, le 11 octobre dernier, alors que nous célébrions la Journée de la solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud, le Ministre des relations extérieures de l'Uruguay, M. Enrique Iglesias, a adressé lui-même un message au Président du Comité spécial contre l'apartheid, M. Garba, dans lequel il a exprimé une fois encore son "rejet énergique de la politique d'apartheid du Gouvernement d'Afrique du Sud qui a eu pour conséquence la violation systématique des droits de l'homme, et qui constitue un crime de lèse-humanité" et sa "solidarité avec tous ceux qui, au cours de leur lutte contre le racisme, ont connu et connaissent la persécution, la prison et la torture".

M. Paz Aguirre (Uruguay)

Cet affront à la morale universelle et aux valeurs fondamentales de toute coexistence civilisée constitue aussi un dangereux foyer de rupture de la paix et de la sécurité internationales, non seulement parce que la situation interne devient volcanique et s'étend aux Etats voisins - comme le montre sans équivoque l'adoption réitérée de mesures aussi répressives que la proclamation de l'état d'urgence avec son cortège de sang et de larmes -, mais aussi parce qu'elle constitue une menace permanente pour les Etats en question.

Il est donc tout à fait approprié qu'une instance universelle comme les Nations Unies condamne cette politique odieuse de l'apartheid. Nous sommes conscients - à l'instar d'autres délégations - des limitations pratiques qui font que cette condamnation ne peut pas véritablement être efficace et conduire en fin de compte à l'élimination totale de l'apartheid. Il n'en demeure pas moins que nous devons nous acquitter de notre responsabilité qui est de dénoncer cette politique, de la rejeter, de s'assurer que l'opinion publique internationale est bien informée, d'apporter aux victimes de cette abomination l'appui moral et la solidarité des autres peuples du monde, de contribuer à créer un climat de dissuasion du régime grâce à toutes les autres mesures légales que peuvent prendre les Etats et l'Organisation afin d'éviter - s'il n'est pas trop tard - l'éruption dévastatrice du volcan.

L'Uruguay estime qu'une action opiniâtre, par l'intermédiaire des Nations Unies, pourrait porter ses fruits et favoriser l'adoption de sanctions qui, sans entraîner de nouvelles souffrances pour la majorité du peuple sud-africain, permettraient d'affaiblir la résistance de la minorité blanche qui s'oppose aux changements indispensables que commande la justice. Je veux parler, entre autres, de l'embargo effectif sur les armes et du matériel stratégique, de la suppression des prêts, de l'interdiction de nouveaux investissements et de la suspension des relations culturelles et sportives. Par ailleurs, l'Uruguay s'associe aux Etats qui veulent promouvoir l'assistance humanitaire à ceux qui, en ce moment, souffrent des conséquences de la répression brutale du régime raciste.

Il convient de souligner à cet égard que le nouveau Gouvernement démocratique de l'Uruguay a décidé de mettre en oeuvre les diverses résolutions que, dans leurs sphères de compétences respectives, les différents organes du système des Nations Unies ont adoptées. A ce propos, le Gouvernement constitutionnel de mon

M. Paz Aguirre (Uruguay)

pays est bien décidé, entre autres, à maintenir sa position : interdire l'entrée sur son territoire national de sportifs sud-africains, conformément aux résolutions 38/14 et 32/105 M adoptées par l'Assemblée générale.

De même, mon gouvernement s'efforce de promouvoir, comme l'exigent les résolutions des Nations Unies, l'étude des divers moyens propres à mieux sensibiliser les Uruguayens sur la question de la politique d'apartheid, et ce par l'intermédiaire des ministères compétents.

L'Uruguay s'associe à ceux qui demandent la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela, détenu injustement, et de tous ceux privés de leur liberté pour leur opposition à la politique à apartheid.

L'Uruguay est un pays pacifique. L'Uruguay est épris de paix et croit en la paix, seul moyen de régler les différends tant internes qu'internationaux. Mon pays espère que c'est cette voie qui conduira au changement fondamental de la société sud-africaine, avant que l'aveuglement entêté de la minorité blanche ne se transforme en un suicide et que la majorité noire à bout de patience recoure à la violence généralisée. On ne peut rien construire sur les ruines morales et matérielles d'une société. Mais, d'autre part, on ne peut permettre à une société moralement malade comme la société raciste existant actuellement en Afrique du Sud de subsister. La seule issue, c'est d'arriver sans plus tarder à une entente pacifique de toutes les races, sur la base de la pleine application des droits de l'homme et des libertés pour tous, de l'instauration d'une démocratie authentique, où la majorité soit constituée selon des critères politiques et non raciaux et où le gouvernement soit la concrétisation de la libre expression de la volonté populaire, et où ceux qui composent la minorité en tant que membres égaux de la communauté à laquelle ils appartiennent voient leurs droits et leurs devoirs respectés.

M. van LIEROP (Vanuatu) (interprétation de l'anglais) : Un jour, quelque part, un homme solitaire - un homme noir de 50 ans - avançait péniblement sur un chemin de terre poussiéreux. Il rentrait chez lui après 12 heures de dur labeur. Il allait de la route pavée près de la scierie où il travaillait à l'endroit où il habitait avec sa famille en empruntant un chemin de terre complètement désert. Il vivait dans une petite baraque d'une pièce, sans électricité, sans eau courante et sans toilettes à l'intérieur.

M. van Lierop (Vanuatu)

Quatre adultes et cinq enfants y habitaient. En dépit de leur pauvreté évidente, ils formaient une famille honnête et travailleuse, qui allait à l'église et n'embêtait personne. Ils n'appartenaient à aucune organisation, si ce n'est à leur paroisse et n'avaient jamais participé à la moindre campagne ou manifestation politique.

Soudain, au fond de la nuit, cet homme a entendu le bruit d'un moteur et a vu approcher les phares d'une voiture. Alors que le véhicule se rapprochait, il vit qu'il s'agissait d'une camionnette. Lorsqu'il aperçut les occupants, il eut peur et son cœur se mit à battre la chamade. La crainte est la compagne permanente des Noirs solitaires, la nuit, dans cet endroit. Soudain, le camion s'arrêta à sa hauteur. Quatre hommes en sortirent qui se saisirent de lui et le frappèrent tandis qu'ils ne cessaient de l'injurier. Il ne put voir leurs visages car ils étaient masqués pour dissimuler leur identité. Alors qu'on l'attaquait, il entendit, venant de l'arrière de la camionnette, quelque chose qui ressemblait à des aboiements de chiens.

Il fut jeté par terre et battu jusqu'à ce qu'il sombre dans une sorte d'inconscience. Les hommes qui l'entouraient sentaient l'alcool bon marché et riaient de le voir saigner ainsi à leurs pieds. Ils lui crachèrent dessus, l'injuriant et se moquant de lui parce qu'il était Noir.

Ils le firent se relever en le tirant par les cheveux. Ils lui lièrent les bras et les jambes à l'aide d'une corde et le traînèrent sur le bord de la route, jusqu'à un trou qu'il n'avait jamais remarqué auparavant. Ils le mirent debout dans ce trou et le recouvrirent de terre jusqu'au cou. Les hommes riaient et semblaient s'amuser beaucoup de le voir dans cet état, réduit à l'impuissance. Ligotté et enterré comme il l'était, il ne pouvait bouger aucune partie de son corps, si ce n'est ses yeux, sa bouche et sa tête, un tout petit peu.

Alors, un homme alla jusqu'au camion et revint tiré par deux chiens hargneux qu'il avait peine à maîtriser bien qu'il tînt leur laisse de ses deux mains puissantes. Les chiens bavaient et leurs yeux étaient fixés sur la tête devant eux. Leurs pattes agrippaient le sol tandis qu'ils essayaient de se libérer de leur laisse pour se lancer sur l'homme noir livré à leur merci.

Posément, l'un des assaillants dit à l'homme noir qu'il aurait une chance de se défendre. On lâcherait les chiens et s'il survivait à leurs attaques pendant au moins 15 minutes, alors on le déterrerait, le détacherait et il serait libre. C'est tout ce qu'il pouvait espérer.

M. van Lierop (Vanuatu)

Les quatre silhouettes vêtues de cagoules, riant de leur propre blague, ont alors lâché les deux chiens. Les chiens avaient maintenant cessé de tirer furieusement sur leur laisse et, avec une lenteur presque insoutenable, avaient commencé à tourner autour de la tête de l'homme noir. Soudainement, un des chiens l'attaqua. La seule chose à laquelle l'homme put penser fut de bouger légèrement la tête et d'essayer désespérément de repousser l'animal en tentant de le mordre avant qu'il ne puisse le mordre lui.

En voyant cela, les quatre lâches devinrent enragés, l'un d'eux se mit à courir et, tout en l'injuriant, donna un violent coup de pied dans la tête de l'homme noir, en hurlant "combats à la loyale, mon garçon, combats à la loyale".

Lorsque j'entends parler des conditions que certains voudraient imposer au peuple noir de l'Afrique du Sud dans sa lutte pour survivre et pour être libre, je me souviens de ce moment, de cet endroit, de cet incident et des exhortations insensées faites à la victime sans défense selon lesquelles il devait combattre "à la loyale".

Peu de points à notre ordre du jour ont été analysés et discutés de façon aussi intensive que l'apartheid. Cette forme particulière de racisme institutionnalisé et ce qui devrait être fait à cet égard ont depuis de trop nombreuses années préoccupé la communauté internationale. L'apartheid a été l'objet de tant de débats qu'il semble parfois que rien de nouveau ne peut être ajouté maintenant à ce qui a déjà été dit tant de fois, avec tant de clarté, tant de convictions et tant de compassion. Cependant, nous devons - nous devons tous - essayer encore.

Peu importe si nos paroles ne sont pas originales. Ce qui importe, c'est leur sens profond. La répétitivité de nos débats n'est pas une offense, ce qui est une offense, c'est la répétitivité de l'intransigeance arrogante et à courte vue du régime de Pretoria, ainsi que sa pratique continue du terrorisme d'Etat.

Certains d'entre nous estiment que ce débat est maintenant devenu un simple rite ennuyeux. Ils croient que les Nations Unies pourraient fort bien se passer d'un tel débat. C'est pourquoi nous les implorons de prendre des mesures efficaces et sans équivoque, dès aujourd'hui, contre l'apartheid. Nous pouvons les assurer que s'ils agissaient ainsi, le débat prendrait aussitôt un ton différent, si même, en tant, il était encore besoin de continuer la discussion.

Nous ne prétendons pas être assez intelligents ou assez vertueux pour savoir avec une certitude absolue comment accélérer la chute de l'apartheid. Après tout,

M. van Lierop (Vanuatu)

le mal pervers du racisme a persisté dans beaucoup d'autres parties du monde sous diverses formes.

Cependant, même l'homme dont j'ai décrit la torture au début de cette déclaration mène aujourd'hui une vie différente. Son monde n'est peut-être pas encore parfait, mais au moins ses petits enfants ont quelque espoir. Leur vie est meilleure. Ils peuvent mesurer les progrès tangibles réalisés dans le courant de leur vie. Ils ont le sentiment de participer à la vie du pays où ils sont nés. Peut-on en dire autant de l'Afrique du Sud? Le Gouvernement de l'Afrique du Sud s'est-il engagé à protéger les droits de tous ses citoyens? A-t-il même jamais reconnu à tout son peuple la qualité de citoyens, ou même d'êtres humains?

Ce qui distingue l'apartheid est le fait que le régime minoritaire en Afrique du Sud a déclaré qu'il était illégal pour la population de ce pays tant éprouvé de même rêver d'une façon de vivre différente. Certains peuvent ne pas penser que l'Afrique du Sud est un Etat totalitaire, mais le poids écrasant des faits objectifs montre à l'évidence qu'il en est bien ainsi. Comment pourrait-on autrement définir le totalitarisme, si ce n'est en incluant aujourd'hui l'Afrique du Sud dans cette définition?

Aussi douloureux que cela puisse être, nous devons nous poser quelques questions afin de placer cette affaire dans son véritable contexte. Imaginez pour un instant qu'un certain nombre d'Africains - des hommes et des femmes noirs, je vous prie! - s'installent en Europe et établissent leur propre gouvernement séparé. Imaginez qu'ils occupent une des parties les plus belles et les plus productives du continent. Imaginez qu'ils s'approprient les ressources de cette terre, qu'ils spolient sa population de sa dignité, violent les femmes, brutalisent les enfants, et exploitent sans merci la main-d'oeuvre. Combien de temps cela serait-il toléré? Cinq cents ans, 50 ans, 5 ans ou 5 minutes? Combien de gens faudrait-il assassiner, au nom d'un tel système, pour provoquer une condamnation et un isolement international total? Sept cents, 70, 7 ou seulement une personne?

En présence d'une telle violence à l'encontre du peuple de l'Afrique du Sud, comment peut-on parler de rechercher une solution pacifique avant que la violence ne se déchaîne? Comment tant de gens ont-ils perdu la vie en Afrique du Sud, si ce n'est par la violence? Comment l'apartheid a-t-il été imposé, si ce n'est par la violence? Comment Botha gouverne-t-il et fait-il régner la peur, si ce n'est par la violence? Si l'on exhorte le monde à ne pas négocier avec les terroristes, pourquoi



M. van Lierop (Vanuatu)

nous dit-on que le peuple d'Afrique du Sud - victime de la violence - doit renoncer à la violence et négocier avec les nazis qui le terrorisent? Pendant combien de temps encore devons-nous ignorer le fait que le Gouvernement sud-africain est en guerre avec ses voisins, en guerre avec les Nations Unies, en guerre avec son propre peuple - de toutes races - et en guerre avec toutes les normes de la décence et de la civilisation?

Nous ne venons pas ici aujourd'hui avec des idées neuves, des mots magiques ou des solutions simplistes. Nous sommes aussi déconcertés et frustrés que tout un chacun ici aujourd'hui. Nous ne savons pas ce qu'il faudra à certains de nos membres pour qu'ils comprennent et évaluent le caractère d'urgence que présente la situation et la nécessité qu'il y a pour eux de se joindre au consensus international croissant. Combien de temps pensent-ils qu'il nous reste encore? Que croient-ils que le peuple sud-africain va tolérer encore? Ne se rendent-ils pas compte que même pour les gens les plus doux, il y a des limites à la patience?

Nous souhaiterions pouvoir entendre bientôt le dernier mot sur cette question. Malheureusement, nous savons que l'humanité n'aura pas cette chance aussi vite. Par conséquent, nous devons exprimer notre horreur de l'apartheid et dire combien nous apprécions ceux qui travaillent inlassablement au nom des meilleurs instincts de l'humanité.

C'est pourquoi nous rendons hommage à ceux qui combattent pour libérer l'Afrique du Sud et à ceux qui ont le courage de nous présenter cette société pour ce qu'elle est. Nous rendons hommage au Comité spécial contre l'apartheid et à son président, M. Garba, représentant permanent du Nigéria. Le rapport du Comité et ses recommandations nous offrent un cadre sain à l'intérieur duquel nous pouvons tous continuer à apporter notre appui à la lutte contre l'apartheid. Nous espérons que chaque nation représentée ici aujourd'hui voudra bien accorder ses actes à ses paroles à cet égard.

A l'avenir, lorsque l'apartheid n'existera plus et que la lutte contre le racisme aura pris une nouvelle dimension, les historiens, en écrivant l'histoire, nous jugeront par nos actes et non par nos paroles. Nous savons ce que le Premier Ministre de l'Inde, M. Rajiv Gandhi, l'ambassadeur Garba, Oliver Tambo, et tant d'autres comme eux pourront raconter à leurs petits enfants à ce moment. Mais nous nous posons la question : que pourront raconter à leurs petits enfants et à ceux de Nelson Mandela ceux qui auront choisi d'assister aux événements en tant que simples spectateurs?

M. KASEMSRI (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Une fois de plus, l'Assemblée générale examine le point 35 de l'ordre du jour, intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", politique que la communauté internationale n'a cessé de condamner comme constituant un crime contre l'humanité et une menace à la paix et à la sécurité internationales.

C'est donc avec un profond regret que nous constatons que le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis, dont l'Organisation est saisie depuis 1952, date de son inscription, demeure un sujet de grave préoccupation. Bien que cette année marque le quarantième anniversaire de la création de notre organisation et le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le peuple africain autochtone en Afrique du Sud est toujours victime de l'oppression du système d'apartheid - système qui lui est imposé par les moyens les plus brutaux dont dispose le régime raciste de Pretoria, au mépris des buts et principes de la Charte des Nations Unies, des résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'ensuit que l'Assemblée générale, de concert avec d'autres organes des Nations Unies et les Etats Membres, doit redoubler d'efforts afin de remédier à cette horrible situation par tous les moyens appropriés.

Ma délégation a suivi de près la détérioration de la situation en Afrique du Sud et dans la région. Nous constatons que la résistance au régime d'apartheid s'est accrue efficacement et s'est heurtée à des mesures encore plus répressives de la part du régime de Pretoria. Cela, à son tour, a suscité plus de violence encore et d'effusions de sang. Nous notons avec une profonde préoccupation que, presque tous les jours, on déplore, dans la population noire et notamment chez les jeunes enfants, la perte de vies humaines. Il est incontestable que les troubles actuels en Afrique du Sud découlent directement du fait que le régime raciste de Pretoria persiste à dénier à la majorité du peuple sud-africain ses droits inaliénables, en déifiant arrogamment les normes fondamentales de la morale.

Au cours des dix derniers mois seulement, nous avons été témoins de multiples atrocités commises par le régime Pretoria contre le peuple noir. Les actes odieux des autorités sud-africaines à Crossroad et dans d'autres townships, au début de cette année; l'imposition de l'état d'urgence dans 36 districts, au mois de

M. Kasemsri (Thaïlande)

juillet, et au Cap, la semaine dernière; l'exécution barbare de M. Malesela Benjamin Moloise, le vendredi 18 octobre, au mépris des appels à la clémence de la communauté internationale; l'assassinat de 750 Noirs et les arrestations et détentions arbitraires de centaines de Noirs ont contribué considérablement à susciter une plus grande résistance et un appui international plus vigoureux à cette résistance. Ces actes du régime de Pretoria indiquent en outre le degré d'inhumanité des pratiques et politiques répugnantes et la banqueroute morale du régime. Cependant, le Gouvernement d'Afrique du Sud persiste à s'accrocher à son système immoral d'apartheid, au mépris de l'opinion publique mondiale, en appliquant plus résolument encore la politique de bantoustanisation et ainsi que les lois sur les laissez-passer, afin de priver les Noirs de leurs droits. Le régime de Pretoria continue également à imposer la prétendue nouvelle constitution qui vise à sauvegarder les privilèges illégalement acquis de la minorité blanche et à exclure ses adversaires de l'exercice de tous droits politiques.

L'évêque Desmond Tutu a dit, de cette tribune, il y a quelques jours :

"Nous avons franchi la succession de barrages routiers. Comme je l'ai déjà dit, je suis l'évêque de Johannesburg et je suis lauréat du prix Nobel. Ma femme et mes filles ont été dévêtues et fouillées systématiquement à un barrage routier. Notre dignité n'est pas seulement traînée dans la boue. Elle est piétinée et souillée. Nos compatriotes sont tués comme on tue les mouches - des statistiques : un Noir, deux Noirs, six Noirs sont morts aujourd'hui. Et pour vous passants cela n'est rien? Que devons-nous dire que nous n'ayons déjà dit? 'Que Dieu nous donne l'éloquence de façon que le monde comprenne que tout ce que nous voulons, c'est qu'on nous reconnaisse pour ce que nous sommes - des êtres humains créés à l'image de Dieu'.

Mais le monde est-il insensible au fait que 800 écoliers noirs ont été arrêtés, dont certains âgés de 7 ans ont dû passer la nuit en prison? Est-ce que cela ne vous consterne pas, ne vous scandalise pas? L'Occident resterait-il aussi passif si les victimes étaient blanches au lieu d'être noires? Les Noirs sont-ils des laissés-pour-compte?"

(A/SPC/40/PV.15, p. 11 et 12)

Etant donné ce qui précède, la Thaïlande, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité, a apporté son plein appui aux résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies, notamment à la résolution 556 (1984) du Conseil de sécurité, qui entre autres "exige l'éradication immédiate de l'apartheid

M. Kasemsri (Thaïlande)

mesure indispensable au plein exercice du droit à l'autodétermination dans une Afrique du Sud non fragmentée\* et exige également que les structures des bantoustans soient démantelées et que les Africains autochtones cessent d'être déracinés, déplacés et privés de leur nationalité. Ma délégation rejette également comme nulle et non avenue la prétendue nouvelle constitution imposée par le régime de Pretoria qui, à notre avis, ne fait qu'aggraver la situation qui sévit actuellement en Afrique du Sud. En outre, ma délégation, conformément à la résolution 569 (1985) du Conseil de sécurité, exige la levée immédiate de l'état d'urgence et la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers et détenus politiques, notamment M. Nelson Mandela.

Ma délégation constate également avec une profonde préoccupation la recrudescence des actes d'agression hostiles, non provoqués et persistants perpétrés par le régime de Pretoria contre les Etats voisins, notamment les récentes invasions de l'Angola et du Botswana, en violation de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. En outre, le régime raciste d'Afrique du Sud continue à utiliser le Territoire international de la Namibie comme tremplin pour lancer ses attaques armées contre les pays voisins, dans le but d'affaiblir l'appui inébranlable que ces pays apportent au peuple namibien. Ces actes illégaux, s'ils se poursuivent, ne feront qu'aggraver davantage encore la menace à la paix et à la sécurité de toute la région. C'est pourquoi ma délégation exige que le régime de Pretoria mette fin inconditionnellement à tous actes d'agression contre les Etats voisins et respecte scrupuleusement leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

Pour les raisons exposées ci-dessus, ma délégation continuera à voter pour la seule position qui soit moralement correcte à l'égard de cette question, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale. En outre, la Thaïlande n'a cessé d'appuyer et de respecter toutes les décisions et résolutions pertinentes des Nations Unies sur l'Afrique du Sud. C'est ainsi que la Thaïlande n'entretient pas de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud et a volontairement imposé un embargo commercial contre l'Afrique du Sud, depuis le 28 juillet 1978.

Le Gouvernement thaïlandais, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 39/72 du 13 décembre 1984, condamne l'apartheid tel qu'il se manifeste dans les sports et continuera à annuler tout contact qui aurait pour effet de perpétuer la discrimination raciale en Afrique du Sud.

M. Kasemsri (Thaïlande)

Ma délégation tient à remercier vivement le Comité spécial contre l'apartheid, et son président, l'ambassadeur Joseph Garba, du Nigéria, ainsi que le Secrétaire général des Nations Unies, des efforts inlassables qu'ils déploient pour mobiliser l'intérêt et l'appui de l'opinion publique internationale.

Enfin, ma délégation tient à réaffirmer que la Thaïlande s'engage à se ranger aux côtés du Groupe des Etats africains, afin que soit complètement démantelé le répugnant système d'apartheid dans la région australe de l'Afrique.

M. Kasemsri (Thaïlande)

Pour terminer, je vais une fois encore citer les paroles éloquentes de l'évêque Tutu :

"L'apartheid menace la paix du monde. Nous nous devons d'y mettre fin pour les générations futures. Participons à cette entreprise enthousiasmante de libération de l'Afrique du Sud, de toute sa population, tant noire que blanche. Nous serons libres - nous tous, tant les Noirs que les Blancs - et nous nous souviendrons de ceux qui nous ont aidés à nous libérer."

(A/SPC/40/PV.15, p. 16)

M. OFWONO (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Il y a 30 ans, des Sud-Africains, à l'issue d'une conférence, décidaient que leur pays ne serait pas libre tant que son peuple ne vivrait pas dans la fraternité et ne jouirait pas sur un pied d'égalité des droits et des possibilités; que seul un Etat démocratique fondé sur la volonté du peuple pourrait assurer à tous leur droit inné, sans considération de couleur, de race, de sexe ou de conviction. Ils s'étaient engagés à lutter de concert et à ne ménager ni leurs efforts, ni leur courage tant que des changements démocratiques n'interviendraient pas en Afrique du Sud.

Alors que les Nations Unies célèbrent cette année leur quarantième anniversaire, le peuple d'Afrique du Sud commémore de son côté le trentième anniversaire de l'adoption d'un document historique et important, la Charte de la liberté, qui inspire le peuple dans sa lutte pour la liberté, l'égalité, la justice, la dignité et l'autodétermination.

Il est donc opportun, alors que nous faisons le bilan des succès et des échecs enregistrés par l'Organisation au cours de ses 40 années d'existence, de souligner le sort des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, qui, sous le régime d'apartheid et du colonialisme, sont victimes de souffrances indicibles.

Il y a 40 ans, les membres fondateurs de l'Organisation ont réaffirmé leur foi dans les droits de l'homme fondamentaux, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans les droits égaux des hommes et des femmes ainsi que des nations, petites ou grandes. A ce propos, je voudrais, au nom de ma délégation et en mon nom propre, rendre un vibrant hommage à l'ambassadeur Joseph Garba (Nigéria) et à son comité pour les efforts altruistes qu'ils consentent au nom de la liberté et de la dignité de l'homme. Leur rapport donne une fois encore une description détaillée et complète des souffrances inhumaines dont est victime la majorité de la population sud-africaine.

M. Ofwono (Ouganda)

Nous sommes réunis ici au moment où l'attention du monde est rivée sur les événements explosifs qui se déroulent en Afrique du Sud. Cette profonde préoccupation est tout à fait légitime. La situation en Afrique du Sud s'est dramatiquement aggravée ces derniers mois et a atteint un point critique qui revêt des proportions nationales et internationales.

Tout au long de la lutte longue et amère menée contre l'apartheid, le régime raciste d'Afrique du Sud a toujours recouru à une répression accrue pour endiguer toute montée de l'opposition. Il a toujours opposé aux sentiments d'horreur exprimés par la communauté internationale une attitude patente de défi. Ce comportement n'a rien en soi de nouveau. C'est ainsi que le régime raciste s'accroche farouchement à la méthode qu'il a perfectionnée au fil des ans et qui conduit dangereusement - comme nous le prédisons depuis si longtemps - l'Afrique du Sud vers l'enfer.

En juillet de l'an dernier, en dépit des nombreuses injonctions internationales et du rejet interne, le régime raciste d'Afrique du Sud a mis en oeuvre sa réforme constitutionnelle. Il a instauré le système parlementaire tripartite en vertu duquel les Blancs, les Asiatiques et les Métis se partageraient une pseudo structure de pouvoir. Ce faisant, l'Afrique du Sud a encore cherché à consolider le système d'apartheid en divisant les rangs des opprimés et en privant en permanence la majorité noire de son droit de vote. La prétendue réforme constitutionnelle visait à compléter la politique des bantoustans, par laquelle l'Afrique du Sud a déshumanisé la population noire et l'a privée de sa citoyenneté.

Les mesures prises par l'Afrique du Sud ont suscité une condamnation mondiale. Au niveau interne, elle a provoqué une réaction massive, sans égard à la race, parmi les opposants de l'apartheid. De Johannesburg à Port Elizabeth, le peuple opprimé d'Afrique du Sud a participé contre l'apartheid à des manifestations massives et à d'autres formes de désobéissance civile.

La réaction de l'Afrique du Sud à cette nouvelle vague de résistance a été tonitruante. D'une manière qui rappelle Sharpeville et Soweto, le régime raciste a déchaîné contre la population sud-africaine l'ensemble de son brutal appareil paramilitaire. D'une cité noire à une autre, la police sud-africaine en vadrouille a visé, tué et blessé des manifestants non armés - des hommes jeunes, des femmes et des enfants pour la plupart. Le nombre des victimes de cette explosion de rage augmente de jour en jour. La campagne de terreur de l'Afrique du Sud a été couronnée en juillet dernier par l'imposition d'un rigoureux état d'urgence.

M. Ofwono (Ouganda)

Entre-temps, persiste le modèle habituel de répression et de harcèlement. De nombreux dirigeants asiatiques ont été arrêtés à la suite du boycott, qui a eu un succès retentissant, organisé contre les prétendues élections imposées à la population. La majorité des dirigeants du United Democratic Front ont été internés et nombre d'entre eux sont inculpés de trahison.

Plus que jamais, l'Afrique du Sud a intensifié les opérations de ses escadrons de la mort, dont la mission est d'assassiner les principaux opposants de l'apartheid. Les syndicalistes anti-apartheid continuent d'être torturés et d'être tués en détention. En Afrique du Sud, le Gouvernement de l'apartheid craint même les morts, bien que chacun sache que les morts ne parlent pas. Partant, les Noirs qui pleurent leurs morts sont abattus comme si le fait d'assister à des funérailles était devenu un crime. Des écoliers innocents sont quotidiennement ramassés et emmenés aux commissariats de police où ils font l'objet de menaces et de brutalités.

La peur règne parmi les populations d'Afrique du Sud, la peur règne parmi la population majoritaire mais aussi parmi la minorité blanche; la peur que suscite l'état actuel des choses et la peur de l'avenir. Il est grand temps que le régime fasciste d'Afrique du Sud reconnaisse les signes annonciateurs. Il y a encore quelque temps, la population majoritaire d'Afrique du Sud se contentait, lorsqu'elle était frappée, de tendre l'autre joue. Maintenant, elle a le courage de lancer des pierres. Quelle sera l'étape suivante? Depuis 1946, l'Organisation fait valoir au régime sud-africain la nécessité d'appliquer des réformes. Pendant les dernières 40 années, le régime est resté sourd à ces exhortations et a méconnu les résolutions des Nations Unies. Aujourd'hui, il prétend appliquer certaines réformes pour ouvrir la voie à un système démocratique par le biais des bantoustans et d'un système parlementaire tripartite. C'est se moquer de la démocratie. Comment les pays démocratiques peuvent-ils défendre le système de démocratie en Afrique du Sud qu'ils n'accepteraient pas dans leurs pays?

Ceux qui ont toujours eu des doutes sur nos avertissements répétés, ou qui les ont méconnus, à savoir que la notion de réforme de l'Afrique du Sud n'est rien d'autre qu'une ruse pour leurrer l'opinion internationale, ont aujourd'hui la preuve de ce que signifie cette réforme pour les maîtres de l'apartheid. Le 15 août dernier, M. Pieter Botha a réaffirmé avec arrogance au reste du monde que son régime était déterminé à s'en tenir jusqu'au bout aux fondements mêmes de l'apartheid. Toutes les promesses faites au nom de la réforme ne sont que la reprise de l'idée ancienne.



M. Ofwono (Ouganda)

Cependant, l'on ne saurait se faire des illusions quant à l'orientation actuelle de la lutte contre l'apartheid. La voie est claire. Le peuple opprimé d'Afrique du Sud et la jeune génération en particulier ont revêtu le manteau de la libération et rassemblé de nouvelles forces pour lutter contre l'apartheid. Armés d'une volonté indomptable de liberté, ils ont défié les forces militaires puissantes du régime minoritaire raciste. Ensemble, ils ont résolument choisi de montrer que l'apartheid est impraticable et que le pays est ingouvernable sous le régime actuel.

L'Ouganda salue la jeunesse héroïque d'Afrique du Sud. Nous réaffirmons en outre que notre solidarité indéfectible avec les mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud, notamment l'African National Congress (ANC) d'Afrique du Sud, qui continue de mener la lutte pour libérer sa patrie du joug de l'oppression.

A cette étape de la lutte contre l'apartheid, la question qui se pose à la communauté internationale est des plus claires : faut-il plier devant l'arrogance de l'Afrique du Sud et devant le défi qu'elle lance ou bien agir aux côtés de la liberté et de la justice afin d'accélérer l'effondrement de l'apartheid? La position de l'Ouganda à propos de cette question cruciale a toujours été claire. Nous disons depuis longtemps que la communauté internationale doit prendre des mesures décisives et concertées, y compris des sanctions globales obligatoires, contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction qu'un consensus international encourageant s'est dégagé en faveur de l'isolement du régime minoritaire raciste. Nous nous félicitons particulièrement des assurances données à cet égard par le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande et de l'Accord du Commonwealth conclu par les chefs d'Etat ou de gouvernement du Commonwealth à la Conférence qu'ils ont tenue récemment à Nassau. Nous nous félicitons également de l'imposition de sanctions sélectives par les pays nordiques et, tout récemment, par la majorité des pays de la Communauté économique européenne et par les Etats-Unis, qui traduit une tendance prometteuse, encore qu'il s'agisse là de sanctions limitées. Cependant, nous ne pensons pas que l'engagement constructif puisse contraindre l'Afrique du Sud à se soumettre et à renoncer à l'apartheid.

La gravité de la situation sud-africaine actuelle exige non pas des demi-mesures, des gestes symboliques ou des pseudo-mesures, mais de véritables actes. Pour cette raison, l'Ouganda renouvelle son appel au Conseil de sécurité

M. Ofwono (Ouganda)

pour qu'il impose des sanctions globales et obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud. Parallèlement, nous continuons de condamner les pays occidentaux et leurs sociétés transnationales qui, en collaborant avec l'Afrique du Sud dans les domaines économique, militaire et nucléaire, lui fournissent les moyens matériels et psychologiques qui lui permettent de perpétuer l'apartheid.

En résumé, l'apartheid se manifeste sous trois aspects. Premièrement, en Afrique du Sud même, il se manifeste par le déni, à la majorité noire, de ses droits inaliénables et par un affront lancé aux principes d'égalité, de dignité et à la valeur même de tous les êtres humains tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies. Deuxièmement, il se manifeste également en Namibie où ce régime a été étendu par l'Afrique du Sud puisque celle-ci occupe illégalement ce territoire colonial. Troisièmement, il se manifeste dans toute la région de l'Afrique australe, puisque l'Afrique du Sud cherche à faire de cette région une zone tampon de l'apartheid. Dans la poursuite de cet objectif, elle s'est livrée à des actes d'agression et à une campagne de déstabilisation à l'encontre des pays voisins indépendants.

A l'occasion de sa quarantième session, l'Assemblée générale doit donc parler d'une voix forte et claire de cette pratique fasciste de l'apartheid. Elle doit fermement rappeler à l'Afrique du Sud que le monde ne permettra pas qu'un autre régime fasciste, fondé sur des préceptes nazis, s'épanouisse sans entraves. Il faut qu'elle exige l'abolition immédiate de l'apartheid.

M. OULD BOYE (Mauritanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour renouveler les félicitations que le Ministre des affaires étrangères de mon pays vous a déjà présentées il y a quelques jours à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies en cette année historique de son existence. Nous sommes persuadés que, grâce à votre efficacité et à votre vaste expérience, nos délibérations seront couronnées de succès, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant.

Nombre de peuples ont souffert du colonialisme, qui représente le plus grand phénomène d'exploitation de l'homme par l'homme. Cependant, la forme la plus répugnante et la plus rétrograde des relations existant entre les hommes est le régime d'apartheid tel que nous le voyons aujourd'hui en Afrique du Sud. C'est un régime qui est fondé sur l'arrogance, la haine et la brutalité, et qui vise à perpétuer les privilèges d'une minorité qui revendique la supériorité pour des raisons de race et de couleur.

M. Ould Boye (Mauritanie)

Le régime de discrimination raciale en Afrique du Sud recourt à toutes sortes de pressions, d'actes de terrorisme et de tortures pour perpétuer l'état d'esclavage imposé à tout un peuple. Tout comme le régime de Tel Aviv dans une autre région de notre monde arabo-africain, nous avons vu qu'il n'a cessé de défier constamment la communauté internationale et de mépriser ses appels et ses décisions. Cependant, les méthodes et les pratiques terroristes employées par le régime de Pretoria et ses tentatives visant à les institutionnaliser n'ont abouti qu'à des échecs et n'ont suscité qu'une intensification de la violence et de l'instabilité, comme le montrent les événements dont nous avons été témoins tout au long de l'année dernière.

La République islamique de Mauritanie tient à souligner la nécessité d'une stricte application des résolutions des Nations Unies où sont définis les voies et moyens permettant d'éliminer le régime d'apartheid de Pretoria et de le remplacer par un régime démocratique, fondé sur le gouvernement par la majorité dans un Etat unitaire. Nous pensons que, pour y parvenir, il faut qu'il soit mis fin immédiatement à la politique de répression, de torture et d'exécution, que tous les prisonniers politiques, en particulier le grand militant Nelson Mandela, soient libérés et qu'il soit mis un terme aux attaques répétées qui sont lancées contre les pays voisins.

L'expérience a montré que les dirigeants de Pretoria n'accepteront pas d'eux-mêmes les solutions objectives qui permettraient de garantir, aux peuples et aux pays d'Afrique australe, le rétablissement de la paix et de la stabilité. C'est pourquoi, en cette année historique, tous les organes et organismes des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, doivent prendre les strictes mesures qui correspondent aux faits intervenus afin de punir le régime de Pretoria. Il faut le boycotter dans tous les domaines, et plus particulièrement dans les domaines économique et militaire.

M. Ould Boye (Mauritanie)

Toute humiliation de l'homme par l'homme, quelle qu'en soit la forme, constitue un acte criminel condamné par l'humanité tout au long de l'histoire. Le deuxième calife des musulmans, Omar ibn-al-Khattab, lorsqu'il jugeait et châtiait celui qui bafouait et exploitait la population, disait ces paroles célèbres : "Comment peut-on réduire en esclavage des êtres qui sont nés libres?". Et nous disons : Quel droit ont les dirigeants racistes de l'Afrique du Sud d'imposer leur présence à une population qui souhaite vivre dans son pays en toute liberté et en toute dignité?

L'écrasant soulèvement révolutionnaire du peuple combattant d'Afrique du Sud sous la direction de l'African National Congress (ANC) parviendra à éliminer l'apartheid tout comme on a réussi à renverser le régime raciste de Rhodésie du Sud. Ce peuple saura détruire le mythe de Botha tout comme on a réussi à détruire le mythe Ian Smith. Ce qui inévitablement aboutira à la victoire de la liberté et de l'égalité en Afrique du Sud.

M. ALZAMORA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Il est bien difficile d'exprimer par des mots et des discours différents ce qui traduit un même sentiment et un même objectif, à savoir le rejet et l'élimination de l'apartheid, objectif inéluctable pour nous tous et pour la réalisation duquel nous luttons depuis si longtemps.

Mais en cette année commémorative des Nations Unies, alors que renaissent les espoirs et que sont réaffirmés les principes de l'Organisation, le monde prend conscience de la situation et est encouragé parce que, activé par les souffrances et la lutte, le compte à rebours de la disparition définitive de ce crime contre l'humanité est inexorablement commencé et parce que, à la suite des effets des premières sanctions efficaces, l'édifice du racisme et de l'oppression commence à s'écrouler. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons redoubler d'efforts, renforcer notre unité et affirmer notre solidarité dans la lutte.

Dans le but de contribuer à la victoire de la justice et de la raison en Afrique du Sud, de témoigner par des actes de notre solidarité et de notre appui et de serrer les rangs avec les pays de la ligne du front qui sont la proie de l'agression sud-africaine, le Pérou a établi récemment des relations diplomatiques officielles avec l'Angola et demandé officiellement au Zimbabwe, au Botswana et au Mozambique, pays frères que soient établies également des relations diplomatiques entre nos pays. Les déclarations à cet effet seront annoncées ces jours-ci.

M. Alzamora (Pérou)

Apprenant l'exécution du patriote Benjamin Moloise, mon gouvernement a condamné énergiquement dans un communiqué officiel ce crime abominable et lancé un nouvel appel à la conscience universelle lui demandant de mobiliser une action collective contre l'apartheid et contre ceux qui s'obstinent à l'appuyer.

La pression internationale ouvre progressivement la voie au démantèlement de l'apartheid et à l'instauration de la démocratie en Afrique du Sud. A cet égard, les accords de Nassau constituent un important pas en avant.

Il est aujourd'hui de notre devoir de réaliser comme objectifs immédiats la levée de l'état d'urgence, la levée de l'interdiction des activités de l'African National Congress (ANC) et de tous les partis, la libération de Nelson Mandela et des autres prisonniers politiques ainsi que l'adoption d'autres mesures propres à favoriser la libre expression et l'autodétermination de la majorité noire et de ses représentants légitimes afin qu'ils puissent décider de leur destin national.

A cette fin, il est indispensable d'élargir le champ d'application des sanctions économiques et internationales de portée mondiale et immédiate contre l'Afrique du Sud et, tout particulièrement, de dénoncer, d'où que cela vienne, le non-respect de l'embargo sur les armes qui avait été décrété par le Conseil de sécurité, comme l'a réclamé le Pérou, en sa qualité de membre du Conseil, au mois de septembre dernier, en raison de la nouvelle attaque sud-africaine contre l'Angola.

L'occupation illégale de la Namibie, que ces violations rendent possible, est un autre facteur qui suscite l'indignation de la communauté internationale et de notre organisation et cette dernière ne peut permettre que, d'ici quelques mois, 20 ans de défi à son autorité et à l'ordre juridique international dont elle est chargée d'assurer le respect se soient écoulés.

Le monde a fait siens les souffrances, le drame et les espoirs du peuple sud-africain. Et une prise de conscience universelle politique et morale commence à mobiliser l'action des gouvernements en vue de trouver une solution définitive à ce problème.

Aujourd'hui, le régime ségrégationniste est traqué comme il ne l'a jamais été auparavant, tant sur le front interne que sur le front externe. Tandis que la lutte héroïque du peuple sud-africain s'intensifie sous toutes ses formes, l'action internationale s'est renforcée considérablement et fait intervenir les pays qui ont la plus grande importance économique, militaire et politique. Et la grande majorité des dirigeants qui se trouvaient il y a quelques jours à cette tribune même ont condamné universellement l'apartheid et l'Afrique du Sud.

M. Alzamora (Pérou)

Nous qui sommes membres depuis de nombreuses années du Comité des Nations Unies contre l'apartheid sommes des témoins privilégiés de la contribution précieuse qu'a apportée le représentant du Nigéria, le général Joseph Garba, à qui nous exprimons notre admiration et notre reconnaissance pour la façon dont il a su diriger les travaux du Comité. Nous voudrions également exprimer notre gratitude au représentant de la Barbade pour les efforts qu'il a déployés en vue d'élaborer et de réaliser le projet de convention internationale contre l'apartheid dans les sports, dont l'adoption par l'Assemblée contribuera à élargir et à renforcer notre champ d'action dans la lutte contre la discrimination et l'injustice. Le Pérou, par la parole et par son action soutient cette cause qui est aussi profondément celle de son peuple.

Bien que notre vocation pacifiste et intégrationniste fasse passer le dialogue avant l'affrontement dans le règlement de tous les différends et que nous espérons que le régime de Pretoria saura reconnaître la nécessité d'engager immédiatement le dialogue, nous ne pouvons cependant manquer de reconnaître la légitimité de la lutte s'il s'agit du seul recours viable pour recouvrer l'égalité, la liberté et la justice et pour qu'un peuple puisse vivre dans la dignité et dans la fierté.

Nous conservons des affinités fraternelles avec le peuple sud-africain. Elles découlent d'un processus colonial et de notre intégration multiraciale. C'est là le fondement de notre solidarité authentique avec les combattants de l'apartheid que consacre notre constitution politique en proclamant l'égalité de tous les hommes devant la loi sans aucune distinction, en rejetant toute forme d'impérialisme, de colonialisme et de discrimination et en exprimant sa solidarité avec tous les peuples opprimés du monde. Aujourd'hui, nous réaffirmons cette solidarité et cet engagement et c'est avec joie que nous réaffirmons notre foi dans le triomphe final de cette cause.

M. LEWIS (Canada) (interprétation de l'anglais) : Lorsque l'évêque Desmond Tutu a achevé sa déclaration lundi dernier, mes collègues canadiens ont eu l'impression que tout avait été dit. Je n'étais pas présent ce jour-là, mais en lisant son discours par la suite, j'ai pu l'imaginer, debout, à la tribune, vibrant, passionné, lucide devant le monde entier comme s'il s'agissait d'une nouvelle version d'un prophète de l'ancien testament, sa voix prenant de l'ampleur, phrase après phrase, alors qu'il lançait une accusation irréfutable contre l'apartheid.

La grandeur de l'évêque Tutu se trouve dans la simplicité de son éloquence. Il nous a parlé d'emblée de son pays tant aimé qui souffre et qui inutilement saigne à mort et il nous a dit dans sa conclusion qu'il se souviendrait de tous ceux qui auraient aidé son peuple à se libérer. Mais dans tous ses arguments, ses analyses, ses renseignements, ses nobles paroles et ses appels en faveur de la paix, une chose absolument phénoménale manquait : il n'y avait aucune trace de rancune ni sentiment de haine et de vengeance.

Cette caractéristique de tant de dirigeants noirs sud-africains m'a toujours frappé. Quelles que soient les provocations dont ils font l'objet, quelle que soit la profondeur de leur désespoir, quelle que soit la laideur de l'appareil coercitif du racisme, les Tutu de ce monde, comme les Luthuli 25 ans avant eux, rejettent la vengeance, recherchent la réconciliation et épousent l'harmonie raciale.

Si je puis me permettre de faire une remarque personnelle, je dirais que c'est l'un des aspects de la lutte que je connais un peu. En 1959, je vivais et travaillais avec des réfugiés sud-africains sur le campus de l'université de Legon à Accra. Le Ghana venait d'accéder à l'indépendance; Kwame Nkrumah aidait les réfugiés à quitter l'Afrique du Sud à l'aube, essayant de créer un réseau d'évasion pendant les heures les plus sombres du régime infâme de Verwoerd. Il s'agissait de jeunes gens pris dans la tragédie de leur pays, et menacés du fouet de l'extrémisme Afrikaner au cas où ils décideraient de rentrer chez eux. Mais aucun d'entre eux ne préconisait à l'époque la vengeance préméditée. Tous parlaient avec une tranquille et commune intensité de justice, d'égalité et de démocratie pour tous : Blancs, Métis, Indiens, Noirs.

Et ce sont ces propos mêmes que reflétait l'intervention de l'évêque Tutu la semaine dernière. Et je me pose aujourd'hui la même question qu'il y a vingt ans : comment ces gens sont-ils capables de garder une telle générosité, une telle dignité, une telle hauteur de vues face à des attaques aussi malveillantes et prolongées?

M. Lewis (Canada)

Je ne connais pas la réponse. Il est possible qu'elle soit liée à la foi religieuse. De toute évidence, elle explique, en bonne partie, la persévérance et l'honnêteté de l'être humain. Il y a une chose dont je suis sûr : cet exemple de retenue presque surnaturelle ne pourra durer toujours. Alors que le tissu de la société se déchire et que le Gouvernement sud-africain défie toute raison, la voix de ceux qui préconisent la modération sera noyée sous la violence.

C'est pourquoi nous devons nous livrer à une course contre la montre. C'est également la raison pour laquelle, selon le Canada, les six prochains mois seront cruciaux. D'une façon ou d'une autre, il nous faut garder l'élan acquis. Nous avons le sentiment - parfaitement justifié - que nous sommes au bord d'un précipice et que l'Afrique du Sud pourrait à tout moment s'engouffrer dans le conflit et l'horreur. Nous devons garder vivace la foi des dirigeants noirs qui refusent de renoncer, de ceux qui souffrent des méfaits de la police dans les townships, de ceux qui languissent en détention, de ceux qui font face aux tribunaux, de ceux qui sont pendus à l'aube, de ceux dont la vie est déjà perdue dans la lutte désespérée pour la liberté. Et garder la foi signifie faire constamment pression.

A ce propos le monde a beaucoup changé au cours des derniers mois. Le Canada est un exemple éloquent de cet accroissement de la conscience et des mesures que les pays adoptent l'un après l'autre. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de récapituler devant l'Assemblée toutes les mesures prises par le Canada. Nous avons fait distribuer toutes nos déclarations politiques pertinentes en tant que documents officiels de l'Assemblée générale.

Qu'il suffise de dire qu'entre juillet et septembre de cette année, le Canada a annoncé toute une série de sanctions sélectives dans le domaine économique, allant de l'interdiction de la vente de krugerrands à l'interdiction des prêts bancaires, de l'embargo sur les transports aériens à l'interdiction volontaire de la vente de pétrole brut et à l'arrêt du traitement de l'uranium provenant de la Namibie. Avec beaucoup de nations, nous avons renforcé notre boycottage dans les sports, et nous sommes si anxieux de permettre à l'opinion publique consciente de s'exprimer à ce sujet que le Gouvernement canadien a ouvert un registre où chaque mesure volontaire entreprise au Canada par les provinces, les municipalités, les organisations et même les citoyens peut être inscrite pour témoigner de notre opposition implacable à l'apartheid. Au fur et à mesure que le dossier s'alourdira, nous en transmettrons son contenu au Secrétaire général.



M. Lewis (Canada)

Ces mesures, cependant, sont d'un ordre purement politique. Sur le plan conceptuel, nous sommes même allés beaucoup plus loin. Nous avons contribué avec détermination aux négociations et à la signature au mois d'octobre de l'Accord du Commonwealth, document qui contient non seulement des sanctions sélectives appliquées collectivement, mais également les termes et les conditions du démantèlement de l'apartheid. En outre, la semaine dernière, de cette tribune, le Premier Ministre du Canada a dit clairement que si l'Afrique du Sud résiste aux changements fondamentaux, nous sommes prêts à imposer des sanctions totales; qui plus est, si l'apartheid n'est pas démantelé nous envisagerons de mettre un terme à nos relations avec l'Afrique du Sud.

Il y a des moments dans la vie des nations où l'immoralité de l'un invite à l'opprobre de tous. Nous vivons ce moment.

Le Canada reconnaît que certains pays et certains critiques disent que le monde réagit trop lentement à propos de cette question. En vérité, personne n'aurait pu prédire, il y a seulement six mois, que la galvanisation aurait été aussi rapide. La pression sur l'Afrique du Sud monte inexorablement. L'Afrique du Sud sent cette pression. La stratégie doit maintenant consister à ne jamais laisser cette pression se ralentir. Au cours des six prochains mois - le cadre temporel de de l'Accord du Commonwealth et auquel l'évêque Tutu a adhéré - nous devons mettre à profit toute initiative, toute possibilité, toute compétence diplomatique, toute discussion, toute instance appropriée au sein et en dehors des Nations Unies, individuellement et collectivement, pour convaincre l'Afrique du Sud que le changement pacifique à lui seul à un sens et que le changement pacifique ne saurait être réalisé que lorsque l'apartheid aura totalement disparu du vocabulaire du comportement humain et politique.

Les prétendues réformes ne sont pas du tout des réformes fondamentales. Plus de 300 lois apartheid existent encore. Elles constituent un lexique d'oppression. Elles restreignent et contrôlent, sur la base de la race seulement, presque tout l'ensemble des activités humaines. Elles sont la tête noire de toute société civilisée.

Malgré les arguments très poussés de certains, nous n'avons pas affaire à une question très complexe. Il s'agit ici de couleur et de dignité. Chaque fois que je m'entretiens avec mes collègues diplomates d'Afrique ou d'Asie à propos de l'apartheid, la douleur qui apparaît sur leur visage symbolise une simple vérité : couleur et dignité. Je n'ai jamais ressenti davantage ce sentiment dans ma vie que depuis mon arrivée aux Nations Unies.

M. Lewis (Canada)

C'est une lutte que nous devons tous gagner. Il faut convaincre l'Afrique du Sud que le démantèlement de l'apartheid, la levée de l'état d'urgence, la libération de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques, la révocation de l'interdiction de l'African National Congress (ANC) et d'autres partis politiques, et surtout un dialogue immédiat avec les représentants des dirigeants noirs, sont les conditions préalables à une transition pacifique et ordonnée vers une société libre, démocratique et non raciale.

Certains se demandent ce que veulent exactement les dirigeants noirs de l'Afrique du Sud. Qu'il me soit permis de conclure sur cette note par la citation suivante :

"Au gouvernement nous ne voulons rien de moins que le suffrage individuel direct des adultes et le droit d'être élus et de siéger à tous les organes du gouvernement. En matière économique, nous ne voulons rien de moins que l'égalité des chances dans tous les domaines, et la jouissance pour tous de ce patrimoine que constituent les ressources du pays accaparées jusqu'à présent par les Blancs. Dans le domaine de la culture, nous ne voulons rien de moins que l'accès au savoir et l'ouverture de toutes les portes d'institutions non ségrégationnistes sur le seul critère de la compétence. Dans le domaine social, nous ne voulons rien de moins que l'abolition de toutes les barrières raciales. Nous ne formulons pas ces exigences seulement pour la population d'origine africaine. Nous les formulons pour tous les Sud-Africains, blancs et noirs. Nous ne transigerons jamais sur ces principes."

Qui a écrit cela? Albert Lutuli, quand il était chef de l'African National Congress. A quelle occasion? En 1961, lors du discours qu'il a prononcé lorsque le prix Nobel de la paix lui a été décerné.

Deux lauréats du prix Nobel, Lutuli et Tutu, presque à 25 ans d'intervalle. Le peuple d'Afrique du Sud a attendu assez longtemps.

M. PANDEY (Népal) (interprétation de l'anglais) : Comme par le passé, ma délégation prend la parole cette année pour condamner vigoureusement la politique d'apartheid menée par le régime raciste d'Afrique du Sud. Nous condamnons cette politique non seulement en raison de nos affinités naturelles avec la majorité sud-africaine, mais également parce que nous estimons qu'une politique basée sur la discrimination raciale va à l'encontre des valeurs humaines. Si le racisme est en soi un crime contre l'humanité puisqu'il fait appel à des méthodes barbares et brutales pour soutenir la politique infâme de l'apartheid, le régime minoritaire

M. Pandey (Népal)

blanc en Afrique du Sud est devenu de nos jours une menace à la paix et à la sécurité internationales. Comme le déclarait mon éminent souverain, Sa Majesté le roi Birendra :

"Les racistes sud-africains, refusant de voir les réalités actuelles, comptant sur leurs balles pour résoudre tous les problèmes, ont défié toutes les normes du comportement civilisé".

En dépit de la condamnation mondiale et des appels de presque tous les pays du monde qui demandaient à Pretoria d'abandonner sa politique d'apartheid, le régime raciste s'est opiniâtré dans ses actes de terreur et de répression, au mépris total de la Charte des Nations Unies.\*

Récemment encore, le régime raciste d'Afrique du Sud a déclaré un état d'urgence dans le seul but de soumettre la majorité noire du pays à un harcèlement et à une répression accrue. De ce fait, des centaines d'Africains noirs ont été tués et des milliers ont été incarcérés. Ma délégation a appris avec indignation et une profonde consternation l'exécution le 18 octobre 1985 d'un poète renommé, Benjamin Moleise. Et nous déplorons que Nelson Mandela, le leader incontesté des Africains noirs, languisse toujours dans la prison de Poolsmar.

En novembre 1983, le régime raciste de Pretoria, pour leurrer l'opinion publique internationale, a imposé à la majorité noire sud-africaine de prétendues réformes constitutionnelles. Comment une telle constitution peut-elle être progressiste quand elle n'accorde à la majorité noire aucun des droits fondamentaux de l'homme qui sont à la base des constitutions démocratiques connues?

Le programme de bantoustanisation selon lequel les Africains noirs autochtones sont privés de leur droit intrinsèque à leur propre pays est également frauduleux. Aujourd'hui, les Noirs, qui représentent plus de 20,6 millions de la population totale de 25 millions d'habitants, vivent sur 13 p. 100 du territoire, alors que 87 p. 100 du territoire sont réservés aux 4 300 000 Blancs. Ce n'est que dans ces régions limitées aux confins du pays que les Noirs peuvent prétendre exercer leurs propres droits. La faim, la pauvreté, le chômage et la malnutrition sont la règle dans ces "homelands". En outre, en vertu du système de la main-d'oeuvre migrante, des millions d'Africains noirs ont été contraints de quitter leurs familles et de travailler comme main-d'oeuvre à bon marché pour les Blancs.

---

\* M. Kiilu (Kenya) assume la présidence.

M. Pandey (Népal)

Outre ces actes de répression contre les non-Blancs à l'intérieur du pays, le régime de Pretoria menace directement la stabilité et la sécurité des Etats voisins. Ces dernières années, il n'est pas surprenant que le Gouvernement sud-africain ait recouru de plus en plus à la force militaire, non seulement pour réprimer la résistance populaire en Namibie, mais également pour déstabiliser les Etats voisins non alignés. Ces actes d'agression constituent une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales, et un défi manifeste à la Charte des Nations Unies. A cet égard, nous dénonçons vivement la collaboration militaire entre l'Afrique du Sud et certains pays occidentaux. Nous condamnons également l'appui indirect et l'encouragement que le régime raciste sud-africain reçoit de certains pays qui prétendent être de fervents partisans des droits de l'homme et de la dignité humaine.

Au cours des 35 dernières années du régime d'apartheid, nous avons été témoins de trop d'effusions de sang, d'emprisonnements, de meurtres, de tortures. Un grand nombre de résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies pour condamner la politique brutale d'apartheid, et d'innombrables discours de plus d'une centaine d'Etats Membres des Nations Unies ont stigmatisé le régime de Pretoria.

Ce qui est consternant, cependant, c'est que l'apartheid est vivant et qu'il se porte bien en Afrique du Sud. Il est donc clair que les mots et les résolutions ont peu d'effet.

Selon ma délégation, seules des sanctions économiques peuvent avoir un effet décisif. Mais de telles sanctions devraient être globales et appliquées par tous les pays du monde, notamment par les pays riches et militairement importants qui ont maintenu des relations économiques et politiques étroites avec le régime raciste. Ce n'est qu'alors que le régime raciste tombera, ce n'est qu'alors qu'un nouvel Etat sud-africain non racial, démocratique et indépendant verra le jour.

Pour conclure, ma délégation tient à exprimer sa solidarité totale avec les combattants pour la liberté de l'Afrique du Sud et de la Namibie dans leur lutte pour la liberté, l'égalité et la justice. Nous aimerions également rendre hommage au Comité spécial contre l'apartheid qui a joué un rôle très précieux en mobilisant l'opinion publique contre l'apartheid. Mon pays, qui croit profondément en les droits fondamentaux de l'homme, offrira sa pleine coopération et son soutien total au Comité spécial contre l'apartheid dans sa lutte contre le régime raciste de Pretoria. Nous appuyons pleinement la recommandation qui figure dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de ma délégation, de remercier le Représentant permanent du Nigéria, M. Garba et, par son intermédiaire, le Comité spécial contre l'apartheid, pour le rapport dont l'Assemblée est saisie. Je tiens à l'assurer une nouvelle fois du plein appui de ma délégation pour ce qui est des recommandations constructives contenues dans le document A/40/36.

Nous sommes réunis pour examiner la situation à la pointe australe de notre continent, l'Afrique. On a coutume de dire que la familiarité engendre le mépris. Nous voulons croire que le fait que nous soyons saisis depuis si longtemps de la question ne diminue en rien son importance aux yeux de tous ceux qui sont ici aujourd'hui. Bien plutôt, le fait que la question de l'apartheid soit toujours inscrite à notre ordre du jour quarante ans après que le monde a fait la guerre pour débarrasser notre planète du nazisme, devrait être pour nous le triste rappel que la politique néfaste de l'apartheid constitue, pour l'Afrique australe et pour le monde entier, une menace à la paix et à la sécurité.

L'année écoulée a été extrêmement pénible pour l'Afrique australe, pour les peuples opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie en particulier. En Namibie, nous avons vu le régime raciste d'Afrique du Sud renforcer sa politique d'apartheid grâce à l'imposition d'un régime fantoche à Windhoek et à la militarisation toujours plus poussée de chaque secteur de la société dans ce territoire, de sorte que près de 20 ans après que l'Assemblée générale a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie, ce territoire aspire toujours à jouir de ses libertés fondamentales et de son indépendance. Cette année, en Afrique du Sud même, nous avons vu la violence s'installer au fur et à mesure que le régime raciste intensifiait sa campagne de terreur et de répression à l'encontre de civils innocents pour tenter de défendre son système immoral et odieux de l'apartheid. Devant cette vague montante de la lutte pour la liberté et la justice en Afrique du Sud, Pretoria est devenu plus brutal et plus arrogant encore. Il est passé maître dans l'art de mentir et de tergiverser. Devant toutes ces intrigues et ces mensonges, il faut bien se rendre à l'évidence : le régime de Pretoria n'a nullement l'intention de démanteler l'apartheid et il ne reculera devant rien, pas même devant la liquidation physique de toutes les formes de résistance à sa tyrannie, pour garantir la survie de l'Afrique du Sud en tant qu'Etat de l'apartheid.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Dernièrement, c'est de Botha lui-même que nous est venu ce message on ne peut plus clair. En effet, dans une série de déclarations publiques - de l'allocution faite devant ce qu'on appelle le parlement tricaméral, le 25 janvier, à la déclaration devant le National Party Congress, à Port Elizabeth le 30 septembre - le régime Botha a précisé qu'il n'avait nullement l'intention d'opérer d'importantes réformes politiques en Afrique du Sud. A Port Elizabeth, Botha, grand spécialiste du double langage et de la virtuosité verbale, en même temps qu'il annonçait que son gouvernement restait fidèle au principe d'une Afrique du Sud unifiée, d'une citoyenneté unique et d'un suffrage universel, réaffirmait que son gouvernement était opposé au gouvernement par la majorité dans un Etat unitaire. De même, à Durban, tandis qu'il clamait que la discrimination fondée sur la race, l'ethnie ou l'origine appartenait désormais au passé, dans le même souffle il annonçait que son gouvernement était décidé à renforcer l'apartheid dans les domaines de l'enseignement, du logement, de la santé, etc. Dans la même veine, et sans avoir le sentiment de faire naître des doutes quant à son sens de la logique, il parle de son souci de dialogue alors qu'il détient des milliers de ces mêmes gens avec lesquels il est censé s'entretenir. Il prétend encourager le dialogue alors que, tout récemment encore, il a retiré leur passeport à ceux de ses partisans qui cherchent à nouer le dialogue avec les dirigeants authentiques de la majorité opprimée.

Tel est le refrain familial qui nous vient de Pretoria. Ce n'est pas la première fois que nous entendons parler de ces prétendues réformes. Les tactiques trompeuses des racistes de Pretoria n'ont plus de secret pour nous. Ces manoeuvres ne réussiront pas à faire oublier au monde que les menées de l'appareil militaire raciste dans les rues de Johannesburg, de Durban, du Cap et des autres villes d'Afrique du Sud afin de défendre le système odieux de l'apartheid font couler le sang des innocents. Rien ne nous fera oublier les récents massacres de civils, et parmi eux des femmes et des enfants, à Sebokeng, Utenhage et Langa. Nous nous souvenons de l'assassinat, le 16 octobre, de ce fils chéri de l'Afrique, de ce poète révolutionnaire, le camarade Moloise. Nous nous souvenons de tous ceux qui, avant lui, ont péri pour la cause de la liberté et de l'autodétermination.

Il doit à présent être clair pour chacun d'entre nous dans cette Assemblée que la minorité blanche en Afrique du Sud n'a pas, n'a jamais eu l'intention de renoncer volontairement à sa position de domination en Afrique du Sud. Imaginer que cette impitoyable minorité au pouvoir puisse être charmée par d'habiles et

M. Mudenge (Zimbabwe)

aimables paroles, comme par de mythiques sirènes, qu'elle procédera de bon gré à des "réformes" et finalement relâchera son emprise, c'est le comble de la naïveté ou de la duplicité. C'est nier les leçons élémentaires de l'histoire.

Aujourd'hui, l'Afrikaner n'est plus le Boer simple et bucolique d'hier parcourant l'Afrique du Sud à la recherche d'un lopin de terre pour le cultiver ou y faire paître son troupeau, loin des griffes impérialistes d'un pays étranger. Non, l'Afrikaner est discipliné, organisé et bien décidé à maintenir la position dominante qu'il a acquise. Il a créé un mécanisme d'Etat industriel moderne pour perpétuer sa domination raciale en Afrique du Sud. Il est à la fois raffiné et brutal et l'histoire lui a appris à respecter le pouvoir. Il a défini ses objectifs et a un sens aigu de sa propre destinée. Il a même conclu un pacte avec un dieu de sa propre création. Il est convaincu que sa destinée est manifestement de diriger l'Afrique du Sud. Quant au leadership blanc de l'Afrique du Sud, il ne cédera pas - en tout cas, il ne cédera pas sans lutte. En tant que "père philosophique" de la politique afrikaner moderne, feu le premier ministre Hendrick Verwoerd, disait devant le Parlement sud-africain en 1963 :

"Réduit à sa plus simple expression, le problème est le suivant : nous voulons que l'Afrique du Sud reste blanche. La garder blanche implique une domination blanche, qui ne dirige pas mais contrôle : une suprématie blanche."

Il faut reconnaître que M. Verwoerd, ce sphynx immuable taillé dans le granit, était d'une franchise désarmante. Il ne mâchait pas ses mots, ce que ses successeurs peuvent parfois trouver quelque peu embarrassant aujourd'hui. Mais ne nous leurrions pas; en dépit de ce que le célèbre écrivain afrikaner, André Brink, a si justement appelé la "sémantique de la réforme de Botha", Botha est aussi un redoutable bastion de l'empire afrikaner coulé dans le moule de la philosophie verwoerdienne, comme le montre bien son fameux discours sur la "réforme" prononcé à Durban en août 1985. Je le cite :

"Sapez l'Afrique du Sud blanche et notre influence dans ce sous-continent d'Afrique australe et ce pays sera en proie aux divisions, à l'agitation, au chaos et à la pauvreté."

M. Mudenge (Zimbabwe)

Pour cette raison, il a continué en ces termes :

"Je ne suis pas disposé à conduire les Sud-Africains blancs et autres groupes minoritaires sur le chemin de l'abdication et du suicide."

C'est un homme à la poigne de fer, qui croit dans le "verwoerdisme" et qui, plus qu'aucun autre, est largement responsable de la militarisation croissante du mécanisme d'Etat de l'apartheid. Ce n'est pas pour rien qu'il a créé ce que l'on appelle communément aujourd'hui la "junte de Botha". C'est là une monstrueuse machine de répression interne et d'agression extérieure destinée à préserver la domination blanche non seulement en Afrique du Sud, mais dans l'ensemble de la sous-région.

L'Afrikaner ne tient pas seulement à maintenir la domination en Afrique du Sud même. Son ambition est de dominer toute la sous-région. Sa politique de déstabilisation de ses voisins vise à les affaiblir de telle sorte qu'ils ne puissent plus menacer son contrôle sur l'Afrique du Sud ni par la force de l'exemple ni au moyen de la concurrence économique. Il cherche à asservir ses voisins et à les rendre dépendants de lui, tout comme il souhaite que le soit la population majoritaire de l'Afrique du Sud. Cette ambition mégalomane de domination régionale a été énoncée le 2 décembre 1982 par Radio South Africa, le porte-parole officiel de l'Etat d'apartheid. Dans un commentaire intitulé "L'Afrique australe a besoin d'une doctrine de Monroe", la radiodiffusion sud-africaine (South African Broadcasting Corporation) a déclaré entre autres :

"Il existe un parallélisme de plus en plus marqué entre le rôle de sécurité des Etats-Unis en Amérique du Sud et en Amérique centrale et celui de l'Afrique du Sud dans cette partie du monde. Cette correspondance découle de motifs similaires.

"De cet engagement commun, provient l'apparition de la doctrine de Monroe dans la région. Elle est en train de prendre forme, alors que de nouveaux événements conduisent à une formulation plus globale de la stratégie pour la sécurité de la région ... Elle est fondée sur la perception selon laquelle la paix et la stabilité dans le sous-continent exigent des mesures efficaces contre les forces militaires étrangères, une perception qui est partagée par le Gouvernement des Etats-Unis ... En tant qu'Etat le plus avancé et le plus puissant de la région, l'Afrique du Sud a une responsabilité spéciale à cet égard, comme les Etats-Unis en ont eu une pendant longtemps vis-à-vis de leur continent ... L'Afrique australe a besoin d'une doctrine Monroe."



M. Mudenge (Zimbabwe)

Les petits hommes arrogants qui règnent en Afrique du Sud ne se contentent pas de leur rôle en Afrique du Sud, mais cherchent à dominer et à imposer leur diktat à l'ensemble de la région de l'Afrique australe.

Il est important pour nous de faire apparaître pleinement les ambitions et les desseins de l'Etat d'apartheid tant en Afrique du Sud que dans la sous-région. En effet, une mauvaise compréhension de la situation peut nous coûter fort cher, car l'histoire récente nous a appris ce qu'il peut arriver à un monsieur bien intentionné qui brandit un morceau de papier où il se déclare prêt à faire la paix. En cette occasion, un autre groupe de petits hommes moralement dépravés ont réussi à duper le monsieur bien intentionné en proférant quelques bruits rassurants. Mais dans le cas de l'Afrique du Sud, il semble que certaines personnes courent le risque de s'abuser elles-mêmes. On se souviendra que M. Botha, après s'être assuré que le monde entier écouterait son discours en août de cette année, est allé jusqu'à dire qu'il n'avait aucune intention de mener des réformes en Afrique du Sud qui menaceraient le contrôle blanc dans ce pays. Tout le monde a reçu le message et l'a fort bien compris. Mais apparemment pas le trop optimiste Secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis pour l'Afrique. Pour lui, Botha parlait dans un langage politique "codé" que nous devons patiemment décoder. Le Secrétaire d'Etat adjoint pour l'Afrique devrait voir maintenant que M. Botha n'a aucun programme pour démanteler l'apartheid ni pour partager le pouvoir avec la majorité de ses compatriotes. Ni aujourd'hui, ni au cours de sa vie, ni pour les 1000 ans à venir. Aucun décodage ni aucun déchiffrement ne révélera un plan qui n'existe pas. De même, le président Reagan semblait avoir manqué de jugement lorsqu'il déclarait, entre autres, le 14 mars 1981 :

"Pouvons-nous abandonner un pays" - à savoir l'Afrique du Sud - "qui s'est trouvé à nos côtés dans toutes les guerres où nous avons combattu, un pays qui est, du point de vue stratégique, essentiel au monde libre? Il produit des minerais et autres choses dont nous avons tous besoin."

Le Président devrait savoir que les petits hommes moralement dépravés qui dirigent l'Afrique du Sud aujourd'hui n'ont jamais été ses amis dans aucune guerre. Ils appuyaient les petits hommes également moralement dépravés de Berlin. Ils devraient être internés pour leurs activités pro-nazies pendant la guerre. Les véritables amis de l'Amérique et du président Reagan, dont certains d'entre eux ont donné leur vie au cours de deux guerres, sont ceux qui souffrent maintenant sous la botte des alliés des fascistes qui dominent maintenant l'Afrique du Sud.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Les rapports entre les grands pays occidentaux et l'Afrique du Sud revêtent une énorme importance pour la solution de l'ensemble des problèmes de l'Afrique du Sud. Ils peuvent soit être utilisés comme une grande force au service du bien ou ils peuvent devenir une des plus importantes pierres d'achoppement dans le combat contre l'apartheid. C'est pourquoi il convient que nous soulignons brièvement les implications que peuvent avoir ces rapports. La modernisation de l'Afrique du Sud, ces dernières années, doit beaucoup aux capitaux et aux techniques occidentales. Cette dépendance structurelle découle du fait que l'Afrique du Sud est grandement tributaire des capitaux et des techniques occidentales pour son développement. La Federal Reserve Bank des Etats-Unis signale qu'en juin 1983 les banques des Etats-Unis avaient consenti des prêts de plus de 3 883 milliards de dollars à des sociétés ayant leur siège en Afrique du Sud. En outre, les investissements directs américains atteignaient quelque 2,6 milliards de dollars et les actionnaires américains détenaient 8 milliards de dollars d'actions à la bourse de Johannesburg. De plus, les capitaux et les techniques américains ont joué un rôle vital dans le développement de certains secteurs clefs de l'économie de l'apartheid. C'est ainsi que les investissements américains dans les industries manufacturières se montent à près de 10 p. 100 du capital fixe d'équipement dans l'économie. Selon l'"Investor Responsibility Research Centre", à Washington, plus de 400 sociétés des Etats-Unis ont des filiales en Afrique du Sud et en Namibie, parmi lesquelles les plus importantes sociétés multinationales américaines telles que General Motors, Mobil, Caltex et Ford. Plus de 6 000 sociétés aux Etats-Unis sont en relations d'affaires avec l'Afrique du Sud par le biais d'agents de vente et d'accords de licence. Cette dépendance n'est nulle part plus marquée que dans l'industrie de l'informatique, où la dépendance de l'Afrique du Sud vis-à-vis des techniques étrangères est pratiquement totale. Nous avons appris que le Royaume-Uni a investi environ 7 milliards de livres en Afrique du Sud et qu'un quart de million environ d'emplois en Grande-Bretagne sont tributaires des relations commerciales que ce pays entretient avec l'Afrique du Sud. D'autres exemples de cas de relations économiques entre les puissances occidentales et l'Afrique du Sud peuvent encore être donnés.

En raison de la contribution essentielle apportée par l'Occident, qui a permis la naissance et le maintien du régime de l'apartheid, la communauté internationale le rend partiellement responsable du fléau de l'apartheid. Du fait qu'il fournit

M. Mudenge (Zimbabwe)

les nerfs et les muscles permettant à la machine de l'apartheid de fonctionner, l'Occident doit être appelé à faire face à sa responsabilité primordiale dans le démantèlement de cette machine infernale.

Ainsi que le représentant du Royaume-Uni l'a fait clairement entendre dans sa déclaration s'opposant aux sanctions économiques, au cours de ce débat :

"Je ne cache pas le fait que des sanctions seraient extrêmement préjudiciables aux pays occidentaux, notamment au Royaume-Uni. C'est là un fait que nous n'avons jamais cherché à cacher. Pourquoi faudrait-il punir la population de Grande-Bretagne parce que le Gouvernement sud-africain poursuit une politique néfaste?"

Nous demandons à nos amis britanniques de se poser la question sérieusement de savoir le prix qu'ils demandent aux 23 millions de Noirs en Afrique du Sud de payer pour maintenir l'emploi de 250 000 citoyens anglais et pour permettre aux sociétés britanniques de tirer d'importants bénéfices de l'Afrique du Sud. Nous les invitons à réfléchir sur le nombre de morts qu'il y a chaque jour en Afrique du Sud, aujourd'hui, hier et les jours d'avant, etc., etc., - les centaines de morts, les milliers de détenus et les millions d'hommes qui mènent une existence précaire dans ces cuvettes de poussière que l'on appelle les homelands.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Nous leur demandons de se reporter à 1910, année de la création de l'Union sud-africaine. A cette époque, la Grande-Bretagne avait décidé de se rallier les Boers en leur accordant une constitution magnanime. Mais quelqu'un a dû payer cher cet acte de magnanimité britannique à l'égard des Boers. Oui, le "prix de la magnanimité" après la guerre des Boers devait être payé par les Noirs sud-africains. N'était-ce pas un prix trop élevé à payer pour la magnanimité britannique? Pouvons-nous vraiment continuer à demander aux Sud-Africains noirs de payer le prix des profits et des emplois britanniques? Est-ce juste?

La casuistique la plus ergoteuse n'y suffit pas. La question est claire. Le moment est venu maintenant pour chacun de prendre position. Le camouflage verbal ne doit pas se substituer aux actes.

Les nations africaines ont décidé que c'en était assez. Il faut écraser l'apartheid. Il faut mettre fin aux massacres. L'ONU, en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, est appelée aujourd'hui à réaffirmer que l'apartheid est un crime contre l'humanité et à prier le Conseil de sécurité d'imposer et d'appliquer des sanctions généralisées obligatoires contre le régime d'apartheid en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Et, si le régime d'apartheid persiste, les Nations Unies seront priées de prendre toutes mesures jugées nécessaires pour atteindre l'objectif recherché.

Il ne reste d'autre ligne de conduite honorable à suivre que celle que je viens de proposer. Oui, nous savons que certains de nos amis à l'Ouest risquent de perdre, temporairement, dirais-je, certains des profits qu'ils tirent du sang de leurs frères en Afrique du Sud. Mais ces mêmes craintes ont été exprimées par ce même groupe d'intérêts au moment de l'abolition de l'esclavage. Or, après l'abolition de l'esclave, l'activité économique et le commerce ne se sont pas effondrés. Les grandes nations de l'Ouest ont continué à prospérer. L'histoire, ici, comporte donc des leçons pour nous. Ne laissons pas l'avidité et l'aveuglement durcir nos coeurs et étouffer nos consciences.

L'argument des esclavagistes selon lequel l'abolition ferait plus de mal aux esclaves qu'à leurs propriétaires est aussi creux aujourd'hui qu'il l'était alors. Aujourd'hui, on nous dit que les sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud affecteront la population noire d'Afrique du Sud. Il n'y a rien de plus insultant pour notre intelligence que ces radotages fourbes et hypocrites. C'est un subterfuge moralisateur avancé pour éviter d'agir fermement et résolument. Ce

M. Mudenge (Zimbabwe)

n'est rien de plus que la feuille de vigne de la honte qui sert à camoufler la recherche des superprofits que récoltent les multinationales en Afrique du Sud. Le peuple africain en Afrique du Sud sait très bien que, si le médecin doit opérer pour extraire une tumeur, le patient doit endurer quelques souffrances lors de l'opération. Comme feu le chef Albert Luthuli, autre lauréat du Prix Nobel d'Afrique du Sud et leader éminent de son peuple, a déclaré il y a plus de 25 ans :

"Le boycottage économique de l'Afrique du Sud entraînera sans aucun doute des souffrances pour les Africains. Nous n'en doutons pas. Mais c'est une méthode qui écourtera la période des effusions de sang; les souffrances que nous éprouverons seront le prix que nous sommes disposés à payer."

En mentionnant les souffrances qu'entraîneraient pour les Noirs les sanctions obligatoires, je ne parle pas dans l'abstrait, en théorie. Je parle en tant que représentant d'un pays où, il n'y a pas si longtemps, la population noire a souffert pendant plus de 15 ans des effets de sanctions généralisées obligatoires imposées par les Nations Unies à l'instigation du Gouvernement du Royaume-Uni. Les sanctions, en elles-mêmes, n'ont pas renversé le régime de Smith; mais elles ont exercé un effet psychologique dévastateur sur le moral de la minorité blanche. Pour la vaste majorité des Noirs au Zimbabwe, les sanctions généralisées obligatoires furent la manifestation la plus évidente de la solidarité de la communauté internationale avec leur juste cause. Ce fut une source d'inspiration. Il ne fait aucun doute qu'en dépit de l'ingéniosité tant vantée du régime minoritaire de Smith pour éluder les sanctions - ce qui, en passant, ne fut possible que parce que la Rhodésie était, à toutes fins utiles, devenue économiquement la cinquième province de l'Afrique du Sud, contre laquelle ne s'appliquaient pas les sanctions -, l'effet des sanctions des Nations Unies et l'intensification de la guerre de libération ont enfin contraint le régime illégal de Smith à venir à la table de négociation. Il ne fait aucun doute pour moi que des sanctions généralisées obligatoires, des pressions diplomatiques et autres ainsi que la lutte armée finiront par entraîner des résultats analogues en Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud et ses amis ont également fait valoir que les sanctions obligatoires affecteraient les pays voisins à gouvernement majoritaire noir de la région. Nous ne nions pas cette probabilité. Cependant, nous n'accepterons pas que la communauté mondiale nous utilise comme prétexte pour ne pas assumer ses responsabilités envers les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie. Les souffrances

M. Mudenge (Zimbabwe)

du peuple de la Zambie, du Mozambique, du Botswana et du Malawi n'ont pas empêché les Nations Unies d'assumer leur devoir en imposant des sanctions généralisées obligatoires contre la Rhodésie. N'est-il pas curieux que des pays qui, hier encore, imposaient des sanctions contre le Nicaragua, la Pologne, l'Afghanistan, l'Argentine, etc., sont ceux-là mêmes qui luttent désespérément contre l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud, sous prétexte que ces sanctions n'ont pas d'effets. Pourquoi deux poids, deux mesures? Les sanctions sont-elles une arme valable ou non?

La nécessité urgente d'agir avec détermination contre le monstre de l'apartheid n'a jamais été plus pressante. Nous sommes au bord de la catastrophe. De nombreuses voix s'élèvent avec colère et se demandent pourquoi l'homme civilisé est disposé à tolérer cette forme d'esclavage pratiqué par un groupe de fascistes. Pourquoi, lorsque cette doctrine malfaisante fut pratiquée en Europe, l'humanité s'est-elle soulevée et sacrifiée pour la combattre. Pourtant, lorsque les apôtres de cette même doctrine malfaisante la pratiquent aujourd'hui en Afrique du Sud, on nous demande d'être "constructif" et d'"engager activement" un dialogue avec eux pour les amener, à force de raisonnement et de paroles douces, à abandonner leur croyance.

Devons-nous blâmer ces jeunes hommes en colère à Soweto, en Afrique du Sud, qui commencent à se demander pourquoi le monde, dans sa réaction, applique le principe de deux poids, deux mesures? Est-ce en partie parce que les victimes, dans ce cas, sont les compatriotes d'Othello? Nous espérons fermement que la couleur de la victime dans cette affaire n'a pas influencé la pensée et les actes de certaines des grandes nations de notre époque. Car il serait tragique que les générations futures se demandent comment l'homme, capable de s'aventurer dans l'espace et d'accomplir d'autres merveilles scientifiques, a pu être dominé par des instincts aussi primitifs que la race et la couleur? J'espère sincèrement que cette tare n'affecte pas la pensée des grandes nations de cette génération.

Ma délégation est encouragée de constater l'élan croissant, irréversible, vers l'imposition des sanctions obligatoires contre Pretoria, ainsi qu'en témoigne l'adoption de la résolution 566 (1985) du Conseil de sécurité, préconisant des sanctions volontaires contre le régime sud-africain. Un nombre important de pays ont pris des mesures importantes pour appliquer des sanctions volontaires.

M. Mudenge (Zimbabwe)

C'est là, dans l'ensemble, une évolution encourageante. Mais comme le rapport dont nous sommes saisis l'indique à juste titre :

"les sanctions volontaires limitées prises unilatéralement par certains gouvernements occidentaux ne sauraient être suffisantes face à la situation critique." (A/40/22/par. 354)

Nous lançons donc un appel aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Japon et à l'Allemagne occidentale, qui sont de très loin les investisseurs les plus importants en Afrique du Sud, pour qu'ils s'associent à la détermination croissante de la communauté internationale d'amener l'Afrique du Sud à modifier son attitude à l'égard des questions de l'apartheid et de Namibie.

Si des sanctions généralisées et obligatoires restent l'arme indispensable dans la lutte contre l'apartheid, il va sans dire, qu'en dernière analyse, il incombe au peuple d'Afrique du Sud lui-même, par l'intermédiaire de ses représentants légitimes - l'African National Congress (ANC) et le Pan-Africanist Congress of Azania (PAC) -, d'intensifier la lutte de libération contre le régime raciste. Cependant, intensifier la lutte de libération n'est possible que si nous, membres de la communauté internationale, sommes disposés à traduire en actes concrets notre appui verbal. La communauté internationale doit montrer qu'elle est déterminée à accroître son soutien au peuple d'Afrique du Sud pour lui permettre d'intensifier sa lutte.

M. Mudenge (Zimbabwe)

A cet égard, ma délégation appuie pleinement l'appel lancé par le Comité spécial contre l'apartheid, qui se trouve aux paragraphes 388 à 391 de son rapport A/40/22, dans lequel il demande que soit accrue l'assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud. L'augmentation des actes de brutalité et d'agression commis par le régime de Pretoria rend cette assistance encore plus urgente. Nous estimons que l'Afrique du Sud ne prendra l'ONU au sérieux que lorsque les Etats Membres assumeront également leurs obligations et leurs engagements.

Je ne voudrais pas terminer ma déclaration tel un Cassandre annonciateur de l'apocalypse. Toutefois la vision du Tibre bouillonnant de sang me fait moins frissonner que celle de l'Armageddeon qui résulterait de la conflagration raciale qui menace le sous-continent africain. Aucune société multiraciale n'échapperait aux horreurs déchaînées par les forces des ténèbres. J'implore donc les membres de l'Assemblée pour qu'ils ne se perdent pas en considérations oiseuses alors que Rome est en train de brûler et pour qu'ils évitent qu'à l'instar de Néron nous nous laissions emporter par les forces démoniaques.

M. ALAOUI (Maroc) : Il y a plus de 30 ans que les Nations Unies examinent la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain et ses conséquences sur la paix et la sécurité internationales.

Plusieurs résolutions furent adoptées, traduisant le rejet unanime par la communauté internationale des fondements et des manifestations de cette politique inhumaine et dégradante, et appelant à son abolition.

Tout particulièrement, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont condamné l'apartheid comme crime contre la paix et la sécurité de l'humanité, reconnaissant par la même occasion aux populations opprimées le droit à la liberté et à la dignité.

Enfin, des mesures furent recommandées dans les domaines politique, diplomatique, économique et militaire pour amener l'Afrique du Sud à répudier le système d'apartheid et à jeter les bases d'une société démocratique et non raciste dans laquelle tous les membres jouiraient des mêmes droits sans considération de couleur, de race ou de croyance.

Mais loin de répondre aux aspirations légitimes des populations sud-africaines et aux appels de la communauté internationale, l'Afrique du Sud poursuit sa politique d'exil, d'emprisonnement, de torture et d'exécution sommaire de tous ceux



M. Alaoui (Maroc)

qui s'élèvent contre les manifestations quotidiennes de l'apartheid. De même, dans sa recherche d'un statut de puissance régionale, qui lui permettrait d'étendre son hégémonie sur l'ensemble de l'Afrique australe, le régime sud-africain continue d'occuper illégalement le territoire de la Namibie et de commettre impunément des actes d'agression, de déstabilisation et de chantage économique à l'encontre des pays voisins.

Devant l'intensification de la campagne anti-apartheid entreprise par différentes organisations, des syndicats et des groupes religieux, l'Afrique du Sud tente de retarder la déchéance de son régime en introduisant des semblants de réformes. Mais la majorité de la population sud-africaine ne s'y est pas trompée, puisqu'elle a rejeté de telles propositions qui ne sont en réalité que des manoeuvres visant à saper la solidarité de ses membres, à détourner l'attention de l'opinion internationale et à infléchir les efforts de la communauté internationale pour hâter la fin du système d'apartheid.

D'ailleurs, les événements récents qui se déroulent en Afrique australe ne font que confirmer l'intransigeance du régime sud-africain et sa détermination à maintenir à tout prix les populations autochtones dans la servitude.

Dès lors, la communauté internationale ne peut accepter de compromis avec l'apartheid qui est la négation des droits fondamentaux reconnus par la Charte et des valeurs humaines que nous partageons tous. Elle doit intensifier son action pour l'élimination rapide, totale et irréversible du système d'apartheid et pour l'expression libre et démocratique des vœux de l'ensemble de la population sud-africaine. Ceci requiert l'application par tous les Etats des mesures prises par les Nations Unies concernant notamment l'embargo sur le pétrole, la fin de toute collaboration militaire, et particulièrement nucléaire, avec l'Afrique du Sud, l'arrêt de tout investissement et l'appui matériel et moral à la lutte juste que mènent les masses opprimées pour la conquête de leurs droits légitimes.

Pour sa part, le Royaume du Maroc, qui n'a cessé d'apporter son appui sans réserve à la lutte des populations sud-africaines, estime qu'il est temps que les déclarations et condamnations verbales se traduisent par des actions concrètes, urgentes et fermes, pour éliminer le système anachronique de l'apartheid et mettre un terme à l'un des germes les plus graves de l'instabilité en Afrique.

M. Alaoui (Maroc)

Nous formons le voeu que l'année 1986, proclamée Année internationale pour la paix, soit celle d'un effort concerté et volontaire de la communauté internationale en faveur de l'émancipation du peuple namibien et de la jouissance par les populations d'Afrique du Sud des droits et libertés fondamentaux.

Je ne saurais conclure sans exprimer notre reconnaissance pour le rôle militant et dévoué que joue le Comité spécial contre l'apartheid et son président, l'ambassadeur Joseph Garba, pour mobiliser l'opinion publique internationale contre la politique éhontée de l'apartheid.

La séance est levée à 13 h 20.